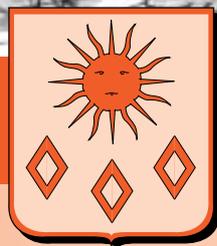


# La Nouvelle

lettre d'auzeville-tolosane



N° 57



02/2003

# S o m m a i r e

## L'ESPRIT DE LA LETTRE

*Quand le sage montre la lune, l'idiot regarde le doigt*

*proverbe chinois*

## LA NOUVELLE Lettre d'Auzeville, en bref

• **La composition** du comité de rédaction n'est pas arrêtée définitivement : toutes les collaborations à titre temporaire ou non seront bienvenues. Vous pouvez envoyer des articles en tenant compte des modalités ci-dessous (en prévoyant un petit délai supplémentaire pour la saisie du texte).

• **Avertissement** : les titres, sous-titres, intertitres et "chapeaux" sont sous la responsabilité de la Rédaction, sauf indications particulières des auteurs des articles (règle générale utilisée dans toutes les publications des plus grandes aux plus humbles).

• **Les dates de parution**, toujours en coordination avec les sorties de Foliole sont maintenues : 15/10, 15/02, 15/06. Dépôts des manuscrits à l'imprimerie : un mois plus tôt. Remise des textes le vendredi précédent le bouclage (de préférence saisis sur disquette, sinon les remettre 1 semaine plus tôt).

## Découpage du canard

Les **infos municipales** sont les seules pages du journal contrôlées et rédigées par la municipalité, ès qualité. Elles constituent le bulletin «municipal», le reste de LA NOUVELLE Lettre d'Auzeville est un bulletin «communal», de l'ensemble de la communauté villageoise.

La **vie associative** et le **magazine** résument leurs caractéristiques dans leur simple dénomination. Rappelons au passage que ce bulletin est à la disposition de toute association qui souhaiterait faire mieux connaître ses activités dans la commune. Ceci en harmonie bien sûr avec Foliole qui par ailleurs «emploie» plusieurs rédacteurs en commun avec nous.

Le **Forum** est la rubrique des états d'âme, de la pensée libre, parfois de la libre pensée. C'est une table ronde où jusqu'à présent tous ceux qui l'ont demandé ont pris la parole sans aucune forme de censure. Les interpellations les plus vigoureuses se sont d'ailleurs principalement exercées à l'encontre de LA LETTRE. Quoique maso-négatifs, nous avons toujours pensé que les critiques méritaient d'être dites... même si nous les avons trouvées parfois injustes.

### BULLETTIN COMMUNAL N° 57

Conçu par la Commission Information

**Responsable** : Jean-Marie DESTOMBES - Edition Mairie d'Auzeville

**Comité de rédaction** : Belinda et Michel BOUTAUD, Jean-Pierre CHAUMONT, Jean-Marie DESTOMBES, Françoise FILIPPI, Tho KHA VANG, Gérard KIHN, Alain LANGLET, René LAVERGNE, Jean et Sylvette LAUZERAL, Monique LEMORT, Denise Ménard, Solange MICHEL, Jacqueline et Denis MONCHY, Louis NOUGADERE, Francis Regourd, Laurence SALOMÉ, Sylvie et François-Régis VALETTE.

**Photos** : Jacqueline CARPUAT, Jean-Marie DESTOMBES, René LAVERGNE, Solange MICHEL, Denis MONCHY, Laurence SALOMÉ, Claudy SICH.

**Couverture** : "Campagne auzevilloise" par Jean Lauzeral

**Réalisation** : Imprimerie du SICOVAL - Labège

## INFOS MUNICIPALES

• Le mot du Maire . . . . .	F.-R. Valette	3
• Les conseils municipaux en bref . . . . .	F.-R. Valette	4
• ZAC du Pont de Bois . . . . .	Alain Paillous	6
• Déjà 10 ans . . . . .	Claudy Sichi	9
• Pari tenu à Nègue Saumes . . . . .	Monique Lemort	9
• Auzeville by night . . . . .	Claudy Sichi	9
• Trottoirs de la commune . . . . .	Bernard Aragon	10
• De nouveaux horaires pour le bureau de poste . . . . .	Monique Lemort - Laurence Salomé	11
• S'initier et s'informer au PJJ . . . . .		12
• Qu'attendez-vous de l'Espace Jeunes . . . . .		12
• Du côté du Sicoval . . . . .	F.-R. Valette	13

## ASSOCIATIONS

• Art'Chéo, la petite dernière des sections du Foyer Rural . . . . .	Fabienne Loumagne	16
• La dive bouteille . . . . .	G. Kihn	16
• Coup de projecteur sur « scène 1, 1 <sup>ère</sup> » . . . . .	M.-L. Boutaud	17
• Bonnes nouvelles du Rodelet Occitan . . . . .	Le Rodelet	18
• Sport pour tous au Foyer Rural . . . . .	Denis Monchy	18
• Nuit blanche à Auzeville . . . . .	C. Pinaud, M. Maleville	19
• Remplacement du Président de la MIC de Castanet (bis) . . . . .		19
• A.B.A. ? Qu'es aco ? . . . . .	F. Regourd	20
• Comité de jumelage . . . . .	B. Saboureau	21

## FORUM

• Aménagement routier du chemin de l'Eglise . . . . .	les habitants d'Auzeville	22
• Place des droits de l'homme à Auzeville . . . . .	A. Langlet...	23
• Circulation et transport en commun : questions sans réponses ? . . . . .	G. Kihn, J.-P. Denier	25
• ZAC du Pont de Bois : vigilance ! . . . . .		25
• Sommes-nous encore en démocratie ? . . . . .	Jean Lauzeral	26
• Et si on se réveillait ? . . . . .	Sylvette Lauzeral	27
• Quelques précisions pour une statue . . . . .	le Groupe Laïque	28
• EPR : Fuite en avant . . . . .	Jean Lauzeral	29
• Le Canal du Midi patrimoine d'Auzeville ? . . . . .	L. Salomé	30
• Auprès de notre arbre . . . . .	l'équipe municipale	30
• Pourquoi je démissionne ? . . . . .	Jean-Pierre Chaumont	31
• Mise au point . . . . .	F.-R. Valette	31

## MAGAZINE

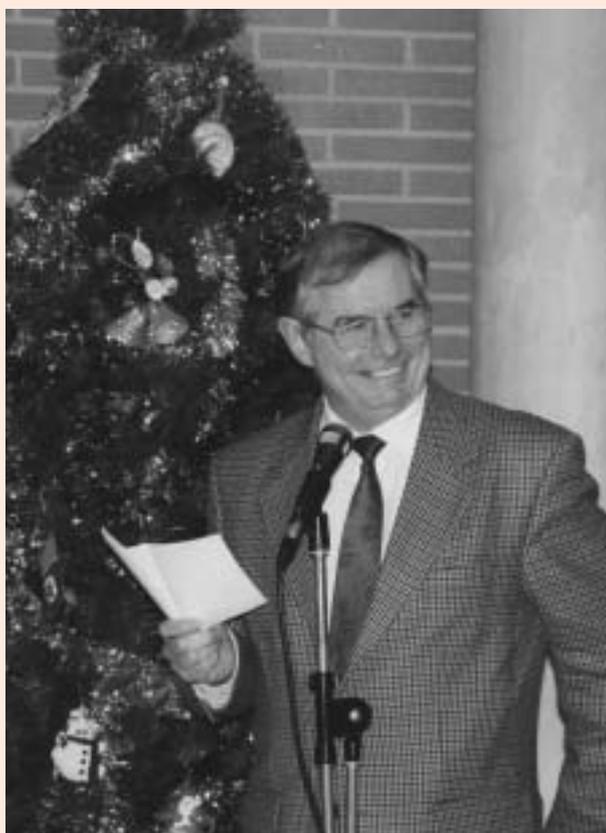
• L'EPLEFPA de Toulouse-Auzeville . . . . .	Bernard Opérie	32
• La formation adulte et par apprentissage . . . . .	Denise Ménard	33
• CFAAH . . . . .		34
• En souvenir de Daniel Brisebois . . . . .	René Lavergne	34
• Ça se passe à l'ENSAT . . . . .		35
• Le cinéma, à travers une optique qui change tout . . . . .	M.-L. Boutaud	36
• Nouvelles d'Auzeville . . . . .		37
• Etat Civil . . . . .		38
• Infos santé, numéros utiles . . . . .		39



# Les emplois jeunes

En 1998 et 1999, dans le cadre du programme gouvernemental « Nouveaux Services, nouveaux emplois » la Municipalité a créé 4 postes d'emplois jeunes.

Deux d'entre eux l'avaient été pour fournir les moyens en personnel qui devenaient nécessaires à la suite de la mise en place des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et des Centres de Loisirs Associés aux Ecoles (CLAE) maternelle (enfants de 3 à 6 ans) et élémentaire (enfants de 6 à 12 ans), ainsi que du CLSH des adolescents (12 – 18 ans).



Un troisième était créé principalement pour l'entretien d'espaces naturels, des chemins de randonnée, du parc municipal et la création de projets éducatifs sur l'environnement, destinés aux enfants des écoles.

Un quatrième était créé pour s'occuper des personnes âgées dans le but de favoriser leur maintien à domicile. Ceci a amené à développer de nombreuses activités, dont le portage des repas à domicile.

Le financement de ces emplois est assuré sur 5 ans, à hauteur de 80 % du SMIC, par l'Etat.

Cette aide considérable de l'Etat va prendre fin dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2003 et en 2004.

La pérennisation de ces emplois est nécessaire au maintien des services qui ont été créés, et dont l'utilité est avérée, le troisième emploi créé évoluant naturellement vers un poste au service technique.

La charge salariale de ces emplois jeunes pérennisés va, en revanche être supportée entièrement par la Commune. Elle est conséquente, mais c'est le prix à payer pour ces services.

Le Maire,  
François-Régis VALETTE



# Les conseils mun

Les réunions du conseil municipal sont publiques. L'ordre du jour de chaque réunion est donné dans le Télex. Les interruptions de séance systématiques, sur chaque question à l'ordre du jour, permettent aux personnes qui assistent à la séance du conseil municipal de s'exprimer et de dialoguer avec les conseillers. Le compte-rendu de chaque réunion du conseil est affiché sur les panneaux d'information de la commune dans la semaine qui suit la réunion. Vous pouvez le consulter à la mairie et en obtenir une copie si vous le désirez.



Conseil des anciens... sur la gauche l'opposition minoritaire

## Séance du Conseil Municipal du jeudi 24 octobre 2002

### ❑ ZAC du Pont de Bois (dite de l'Agrobiopole)

La phase de concertation sur cette ZAC s'est déroulée du 1er au 21 octobre 2002, avec distribution d'une plaquette à toute la population, exposition à la Mairie et réunion publique.

Un certain nombre de remarques ont été faites sur les implantations projetées dans cette ZAC. C'est principalement l'impact sur les quartiers existants qui préoccupe la population. Mais ces observations ne remettent pas en cause la définition du projet. En revanche, elles sont à prendre en compte pour la définition du détail des opérations, notamment pour la circulation. Ce qui est d'ores et déjà le cas dans le projet de « lotissement » en cours d'élaboration dans le périmètre de la ZAC.

En conséquence, le Conseil Municipal, unanime, décide de tirer des conclusions favorables à la poursuite de l'opération, dont la prochaine étape sera l'enquête publique.

### ❑ Droit de préemption urbain renforcé

Par délibérations des 9 juin 1992, 15 septembre 1992 et 30 mars 1999, la commune avait décidé d'instaurer le droit de préemption urbain pour respectivement, le centre du village, le lotissement de la Clape et le lotissement Nègues Saumes.

L'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme autorise les communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) à instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan.

Par délibération en date du 13 juin 2002, le Conseil Municipal a décidé d'établir une extension du droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et les zones d'habitation future délimitées par le POS et le PLU en cours d'élaboration, ainsi que la ZAC du Pont de Bois créée par arrêté du 2 février 2001.

Au cours de la présentation et dans la discussion qui a suivi, il a été précisé que le but n'était pas de contrôler les mutations foncières, mais d'avoir un outil d'information et de suivi permettant de comprendre le contexte des mutations. En complément, il a été précisé que ce droit n'a été utilisé qu'en deux circonstances depuis son institution pour :

1.- permettre la réintégration au patrimoine communal d'un terrain, partie de projet de parc communal qui avait échappé à la commune en l'absence de texte opposable

2.- permettre le détachement d'une parcelle nécessaire à l'amélioration de la sécurité de la circulation des véhicules et des piétons sur une intersection.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal souhaite préciser que toutes les zones urbaines et les zones d'urbanisation future délimitées par le POS et le PLU en cours d'élaboration, ainsi que la ZAC du Pont de Bois sont soumises au droit de préemption urbain renforcé.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, ce droit de préemption urbain renforcé.

### ❑ Tarifs du Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH) élémentaire pour les vacances de Toussaint.

### ❑ Convention de régularisation avec l'association Art'Chéo pour un atelier ludique et à caractère éducatif pour les enfants du CLAE élémentaire.



# icipaux en bref

❑ **Demandes de subvention au Conseil Général et à la CAF pour l'acquisition de mobiliers pour le service animation.**

❑ **Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition de matériels pour le service technique.**

❑ **Création d'un poste d'agent administratif temps incomplet (25/35<sup>e</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2002 pour remplacer un agent à temps complet placé en congé maladie longue durée.**

❑ **Compte-rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du 7 octobre 2002.**

❑ **Renouvellement du contrat temps libre avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour une durée de 3 ans.**

❑ **Rapport annuel d'activités du SIVOM.**

## Séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2002

❑ **Silos à boues :**

Approbation du dossier « avant-projet » et du dossier de consultation des entreprises. Programme départemental d'assainissement 2001.

La construction de silos à boues pour stocker les boues de notre station d'épuration est nécessaire. Ces boues sont ensuite épandues, à des périodes adaptées, sur des terres agricoles.

Le montant total de ces travaux s'élève à 334 880 € TTC. Des subventions ont été demandées auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve ce dossier, les modalités de financement, la dévolution des travaux

par la voie de l'appel d'offres ouvert, les demandes de subvention.

La mission de contrôle technique de ces travaux est confiée à la Société SOCO-TEC pour un montant HT de 3 300 €.

❑ **Convention avec la Société Art'Chéo pour un atelier découverte des peintres et des sculpteurs au fil des âges dans le cadre du CLAE élémentaire.**

❑ **Virements de crédits d'articles à articles du budget et admissions de titres en non valeur pour un montant total de 257,33 €.**

❑ **Emprunts 2002**

Le budget primitif prévoit en investissement, un emprunt de 33 940 € (trottoirs, 10 ans) + 51 680 € (moyen terme TVA) soit 85 620 €.



*Mission accomplie ! Irène Tardieu nous revient bientôt*

Le bilan du budget 2002 implique un besoin supplémentaire de 284 000 €. Ceci est dû au fait que la commune n'a pas encore récupéré le remboursement

de la participation au fonds de concours pour l'aménagement de la RN 113, soit 81 560 € et n'a pas perçu certaines subventions pour un total de 139 038 €. Il est donc proposé de contracter deux emprunts : un emprunt relais de 220 600 € sur 12 mois auprès du Crédit Local de France Dexia, et un emprunt long terme de 63 500 € sur 10 ans auprès du Crédit Agricole.

❑ **Acquisition de matériel :**

L'acquisition de matériel est nécessaire pour réaliser la réhabilitation des trottoirs en régie directe par la commune, comme cela a été entrepris. Pour l'acquisition de ce matériel, la commune contracte un prêt de 63 500 € auprès du Crédit Agricole pour une durée de 10 ans au taux de 3,144 % semestriel sur la base de l'Euribor 6 mois.

Approbation unanime du Conseil.

❑ **Comptes-rendus des conseils de Communauté du Sicoval des 4 novembre et 2 décembre.**

❑ **Rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées concernant diverses compétences du Sicoval.**

❑ **Information sur les comités de jumelage.**

❑ **Convention avec la commune de Castanet pour l'utilisation de la piscine municipale.**

❑ **Divers :**

Financement de l'enfouissement des réseaux de télécoms pour l'opération d'aménagement prévue Chemin del Prat.

Echange de terrains d'une surface de 42 m<sup>2</sup> et 160 m<sup>2</sup>.



# ZAC du Pont de Bois

## une partie de l'Auzeville du XXI<sup>e</sup> siècle se dessine.

Entrepris depuis dix ans, le projet de la ZAC du Pont-de-Bois (dite encore de l'Agrobiopole), qui a connu de nombreux avatars sera formellement approuvée en mai prochain par le Sicoval. Les premiers travaux commenceront aussitôt. Sa réalisation s'étalera jusqu'à 2010.

Cette Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) couvre approximativement 45 hectares et s'étend (voir le plan ci-joint) à partir de la Route Nationale 113 en direction du Canal du Midi. Elle a fait depuis plus de dix ans l'objet de très nombreuses réflexions qui ont conduit au projet définitif actuel et elle entre, maintenant, dans sa phase de développement.

### Une zone à usage mixte

Dès le départ, ses concepteurs ont voulu que ce nouveau quartier mêle étroitement tout ce qui permet une vie active et équilibrée dans un village. La préoccupation de forte diversité quant à son occupation a donc prévalu. C'est ainsi que parmi les différentes zones, on trouve environ :

- 11 hectares pour de l'habitat,
- 15 ha pour des activités d'enseignement et de recherche ainsi que des activités économiques dans le domaine des agrobiosciences (en incluant les 3,6 ha déjà occupés par l'ENSAT),
- 1,5 ha pour des commerces de proximité et des services,
- 9,5 ha pour des bois et espaces verts,
- 3,5 ha pour un groupe scolaire et un complexe sportif.

Le reste de la superficie correspond à la voirie et à un bassin de rétention des eaux.

### L'habitat

Une large part du programme est dédiée à l'habitat sous ses différentes formes.

Ce sont au total de l'ordre de 225 logements qui seront construits. Ils se répartissent de la façon suivante :

- 125 appartements
- 75 maisons individuelles sur parcelles
- 25 maisons de ville. Il est préconisé que les logements locatifs représentent au moins 50 % du parc total de logements, hors maisons individuelles en lotissement. De plus, répondant aux pré-occupations sociales de la loi SRU<sup>1</sup>, on dénombrera parmi ces logements, 40 logements sociaux individuels locatifs.

Par ailleurs, compte-tenu des besoins liés à la présence proche des établissements d'enseignement et de recherche déjà présents sur la commune (en particulier l'ENSAT et l'INRA), une résidence permettant d'héberger 200 étudiants sera construite. Il s'y ajoutera une vingtaine de petits logements loués à des chercheurs effectuant des séjours de courte et moyenne durée.

Les secteurs d'habitation, qu'ils reçoivent des logements individuels ou des logements collectifs, seront éloignés de la RN 113 et de la RD 957C de façon à éviter les nuisances liées aux bruits.

### Les commerces et services

En bordure de la RN 113 et facilement desservie par cette dernière comme par le restant de la ZAC, sera implantée une zone commerciale qui permettra de recevoir une petite surface commerciale de 1500 à 1800 m<sup>2</sup>, ainsi que de 6 à 8 commerces de proximité (boulangerie,

tabac-journaux, nettoyage-teinturerie, salon de coiffure, station service...). On comblera ainsi une carence souvent dénoncée par les habitants de la commune.

Ce centre, très ouvert et bien équipé en places de stationnement, pourra également très logiquement abriter La Poste (qui verra ainsi augmenter son accessibilité à la fois pour la population communale et celle transitant par la commune) et des professions libérales.

D'autres commerces pourraient être implantés sur la place centrale et les mails. Sans que leur nombre, leur emplacement et leur nature soient encore clairement fixés, il pourrait y avoir des commerces du type bar/restaurant qui correspondraient aux besoins des étudiants tout en participant à l'animation du nouveau quartier.

### La recherche, l'enseignement, les activités économiques

Dans la partie arrière de la ZAC proche du canal, l'Université Paul-Sabatier a acquis il y a plusieurs années un terrain de 5 hectares pour créer un pôle secondaire avec des laboratoires et des unités d'enseignement qui compléteront ceux de l'Agrobiopole.

En liaison avec ceux-ci, des activités économiques touchant aux agrobiosciences se développeront au voisinage de l'ENSAT actuelle, en continuité sur 3,8 ha. Elles bénéficieront ainsi de l'environnement universitaire local fort dans ce domaine.

Dans toute la partie urbaine de la ZAC, près du mail, des activités tertiaires et des services pourront être accueillis en même temps que des commerces sur environ 7800 m<sup>2</sup> de plancher.



UN JOUR...

## Les équipements scolaires, sportifs et de loisirs

Un terrain d'environ un hectare est destiné à recevoir de futurs équipements communaux : un groupe scolaire, une crèche halte-garderie, des locaux pour une cantine et le CLAE. Ces équipements seront destinés à couvrir non seulement les besoins de la population nouvelle mais aussi ceux des habitants actuels.



## L'insertion dans l'environnement

Avec la zone verte dont nous venons de parler, la préservation au cœur du nouveau quartier du bois de chênes existant (1,5 ha), et les plantations d'arbres sur les voies qui seront réalisées, on maintiendra un cadre très aéré. Il sera aussi sensible dans la partie urbaine, par l'organisation d'un large espace public composé autour d'un mail, d'une place et de cheminements.

La préoccupation de sécurité dans les déplacements sera déterminante. Des pistes cyclables seront réalisées afin de promouvoir les déplacements sans voiture ; on veillera cependant à ce que ces pistes, lorsqu'elles traversent le mail ou la place centrale, ne gênent en aucun cas les piétons qui sont considérés comme prioritaires dans cette zone. De même pour la desserte nord du futur groupe scolaire, on prévoira des aménagements

permettant la dépose la plus sûre des enfants ; la sécurité des piétons y sera totale et la voiture n'y sera que tolérée.

Par ailleurs, l'accès à la ZAC et les voiries de circulation interne sont conçus et seront réalisés de telle sorte qu'il n'y ait pas de circulation de transit et que la tranquillité dont bénéficient les riverains actuels de la ZAC soit préservée.

Enfin, il faut rappeler que la RN 113 actuellement de vocation essentiellement routière, sera transformée en boulevard urbain avec trottoirs, traversées piétonnes, pistes cyclables, éclairage, plantations, voies réservées aux transports en commun. Ceci permettra de faciliter les échanges entre le quartier nouveau et les quartiers voisins, y compris naturellement avec la partie plus ancienne du village. Lorsque son prolongement sera réalisé, la RD957c qui longe l'ENSAT, sera équipée, elle aussi, d'une ligne de transport en commun en site propre à destination de Labège et Escalquens.

## Avant la naissance, une longue histoire déjà...

De 1989 à 1991 s'est élaboré le projet de l'Agrobiopole que nous décrivons par ailleurs.

En mai 1991, le conseil municipal décide d'entreprendre un projet de ZAC qui entrera dans le cadre de cet Agrobiopole. Une concertation préalable incluant une consultation des habitants est faite. Les dossiers de création et de réalisation sont constitués par le Sicoval, en concertation étroite avec la commission communale de ZAC.

Le 7 juillet 1992, le Conseil Municipal décide formellement la création de la ZAC du Pont-de-Bois et en confie la réalisation au Sicoval. Mais celui-ci devient la même année une Communauté de Communes et adopte ses statuts.

Fin 1992, les services de l'État s'aperçoivent que la ZAC étant de nature mixte (habitat + activités économiques), la réalisation ne peut pas être confiée au seul Sicoval puisque, selon les statuts dont celui-ci s'est doté, il ne possède que la compétence « développement économique » et pas celle « habitat » qui reste du ressort communal. En conséquence, le Préfet informe le Sicoval qu'il n'approuvera pas la ZAC.

Dans ces conditions, il est décidé de scinder le projet en deux : la ZAC-1 économique et la ZAC-2 habitat. La procédure de création en est lancée dès fin 92 et les dossiers de réalisation sont achevés en juillet 93. Mais en octobre 94, la DDE bloque les ZAC 1 et 2 au motif qu'une partie de leur surface est en zone verte selon le SDAU<sup>2</sup> en vigueur à l'époque. La révision de ce schéma doit donc impérativement être effectuée pour débloquer la situation ; mais ceci se fait par un processus qui s'avère très lent et le Schéma élaboré par les 62 communes entourant Toulouse ne sera adopté qu'en 1999 !

En 1996, le Sicoval s'est transformé en Communauté de Ville, ce qui lui a permis d'acquérir également la compétence de création, réalisation et gestion des zones d'activité, à vocation résidentielle et mixte...

Début 2000, de nouveaux documents de conception et une nouvelle rédaction du



dossier de réalisation de la ZAC (redevue mixte !) sont achevés. Le projet est adopté par le Conseil de Communauté du Sicoval le 23 avril 2001. Mais la mise en application de la loi SRU, le 1<sup>er</sup> du même mois, amène le Préfet à suspendre l'indispensable soumission à enquête publique en indiquant que le projet doit être élaboré en application du régime juridique des PLU<sup>3</sup>. Une voie permettant de contourner cette difficulté qui aurait été source de nouveaux retards a donc été recherchée en liaison avec les services juridiques de la Préfecture. Elle a été trouvée dans le dépôt d'une révision d'urgence du POS<sup>4</sup> qui justifie la démarche actuelle. Une transformation plus formelle du POS en PLU interviendra plus tard.

## L'Agrobiopole : un pôle français d'excellence pour les agrobiosciences

C'est dans les années 1960, que naît la vocation de notre commune à acquérir

des établissements d'enseignement, de formation professionnelle et de recherche dans le domaine agronomique avec le complexe d'enseignement agricole : Lycée Agricole, services du Ministère de l'Agriculture, École Nationale de Formation Agronomique, etc. Le centre toulousain de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) le rejoint en 1970, suivi par une douzaine d'organismes professionnels agricoles.

En 1992, le concept de l'Agrobiopole s'affiche clairement avec la volonté d'en faire la tête de pont toulousaine des Agrobiosciences en France et en Europe. Le déplacement vers son site de l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT), effectué en 1997, et la constitution du Pôle de Biotechnologie Végétale ancrent fortement ce projet. L'université Paul Sabatier se porte acquéreur de terrains en prévision d'une implantation future d'établissements d'enseignement et de recherche.

Aujourd'hui, ce sont déjà plus de 55 organismes, laboratoires et écoles, 2700 salariés et 2600 étudiants qui travaillent quotidiennement sur le site de l'Agrobiopole. Ils se dotent peu à peu d'équipements lourds, à usage partagé, qui sont autant de lieux de rencontre favorisant une dynamique de projets.

L'originalité de l'Agrobiopole tient aux liens directs se tissant entre laboratoires, centres de formation et acteurs économiques pour créer des échanges et des synergies.

La ZAC du Pont-de-Bois va contribuer à renforcer l'Agrobiopole en amenant de nouvelles entités (laboratoires, entreprises) génératrices d'emplois et d'activités nouvelles et en contribuant à leur donner un cadre accueillant et vivant.

## Le logement locatif

50 % du parc des logements (hors maisons individuelles en lotissement)

Alain Paillous

## La ZAC en chiffres :

Destination	Nature du logement	Nombre
Habitat normal	Appartements	125 (la moitié en location)
	Maisons de ville	25 (location)
	Maisons individuelles	75
Habitat pour étudiants et chercheurs	Studios pour étudiants	200
	Logements de chercheurs	20

## Le logement individuel locatif social :

Nature du logement	Localisation	Nombre
Appartements	Près du mail et de la place centrale	10
Maisons de ville	Près du mail et de la place centrale	25
	Dans lotissement	5

<sup>1</sup> Loi « Solidarité et Renouveau Urbains » du 22 septembre 2000.

<sup>2</sup> Schéma Directeur de l'Agglomération Urbaine.

<sup>3</sup> Plan Local d'Urbanisme.

<sup>4</sup> Plan d'Occupation du Sol.



## Déjà 10 ans...



En 1993, la nouvelle Mairie mettait à disposition de l'Association " Art promotion " un cadre de qualité pour une exposition de peinture de qualité !

Durant ces dix années, les salons successifs ont enchanté des milliers de visiteurs et fait connaître nombre de talents régionaux, nationaux et internationaux. C'est le florilège des expositions précédentes qui nous était proposé ce samedi 23 novembre 2002 : uniquement des œuvres d'artistes primés ou invités ces dix dernières années.

Plus de 1000 amateurs d'art ont fréquenté ce salon dont la clôture le

dimanche 8 décembre a donné lieu à la remise d'un prix, fruit du vote du jury de l'Association Art promotion, du Public et des Conseillers municipaux. Ce prix a été unanimement décerné à Gérard LAFONT "Chaumier" pour son œuvre.

Le décrochage des toiles le lundi en rendant aux locaux de la Mairie sa vocation première nous a tous laissés nostalgiques !

Un grand merci aux organisateurs et bon vent au prochain salon ...

Claudy SICHU

## Pari tenu à Nègue Saumes



Dans « la Nouvelle Lettre d'Auzeville » de juin 2002, nous vous annoncions le début des travaux portant sur une dizaine de maisons de ville, référencées en logements sociaux, dans le lotissement de Nègue Saumes. Leur livraison était prévue pour le printemps 2003. Pari tenu !

Les premiers locataires pourront prendre possession de leur logement

début avril 2003. Toutes les demandes d'attribution n'ont pu être satisfaites : ce qui nous conforte dans l'idée qu'il faut continuer à intégrer du logement social dans notre village. Ce sera chose faite lors de l'implantation de la ZAC du Pont de Bois.

En attendant, bienvenue aux nouveaux Auzevillois.

Monique Lemort

## AUZEVILLE by night !



Ne me dites pas que vous n'avez pas remarqué !!!

Remarqué, le fier escargot en remontant de la 113, le gentil papillon place de la Mairie vieille et ces étoiles filantes, ces astres lumineux nés sous les doigts de celui que j'appelle volontiers « Geppetto » et qui n'est autre que ...Bernard CARPUAT !

Il a su pour le plus grand plaisir des Auzevillois mettre à profit ses dons manuels et nous lui suggérons de poursuivre son œuvre en décembre 2003...

Claudy SICHU



# Trottoirs de la commune

## 3,5 Ha à rénover !

La commune d'Auzeville compte 35500 mètres carrés de trottoirs bordant des voies non départementales. Une bonne partie est ancienne et en mauvais état, la municipalité décidait donc en 2000 de lancer un programme pluriannuel de remise en état. Deux solutions étaient possibles pour financer et réaliser les travaux :

- Faire une demande de subvention au Conseil Régional et, celle-ci obtenue, en confier la maîtrise d'œuvre à la DDE et la réalisation à une entreprise désignée après un appel d'offres ou une consultation restreinte.

- Faire ces travaux nous-mêmes, dans le cadre des services techniques de la mairie.

## Faire soi-même ou faire faire ?

Chacune des deux méthodes présentait des avantages et des inconvénients. Le défaut majeur de la première était sa durée de mise en place. En effet, il fallait obligatoirement attendre l'attribution de la subvention par le Conseil Général avant d'entrer dans la réalisation. Les demandes des communes étant nombreuses, l'attente aurait certainement atteint au minimum deux années. Son avantage était la simplicité, une fois la subvention obtenue (36 %), il suffisait de déterminer le programme annuel.

La deuxième nous laissait une liberté totale sur la date de début des travaux mais présentait de grosses incertitudes sur le coût réel pour la commune. En effet, si l'on effectue des travaux en régie, il est possible de demander au Conseil Régional une subvention uniquement sur les achats et les locations.

Après une étude des prix de revient effectuée par les services techniques de la commune, il nous a semblé que cette



dernière solution pouvait être la plus intéressante aussi bien sur le plan des délais que sur celui du coût.

Pour valider cette hypothèse, le conseil municipal inscrivait au budget 2001 la somme de 12500 € afin de faire un essai sur environ 500 mètres carrés. Pour ces travaux, nous avons recruté du personnel en contrat à durée déterminée et loué du matériel. A la suite de cette expérience nous avons établi un bilan :

## De 53,36 à 29 € !

La qualité de réalisation était tout à fait comparable à celle de professionnels. (La technique est celle utilisée par des professionnels sur le dernier lotissement communal). En chiffrant la totalité des dépenses, le prix de revient par mètre carré était de 29 €. Ce prix est bien inférieur à celui que nous avons payé pour le lotissement de Nègues Saumes : 53,36 € par mètre carré pour une prestation identique.

2002 nous inscrivions donc au budget la somme de 45000 € pour réaliser 1500 mètres carrés sur les mêmes bases qu'en 2001. Pour réduire encore les coûts, il était décidé d'acheter une partie du matériel nécessaire : pelle mécanique, véhicule ... et de demander une subvention au Conseil Général sur ces achats,

le reste du financement étant couvert par un emprunt remboursable chaque année sur la somme votée pour le programme de réfection des trottoirs. Bien entendu, le matériel acquis servira aussi aux services techniques et évitera des locations à la journée.

Aujourd'hui la campagne 2002 est terminée, 1570 mètres carrés ont été rénovés en partie sur le lotissement des Mimosas et en partie sur celui des Iris bleus. Nous avons dépensé 43626 €. Nous récupérerons la TVA sur les achats (règles, bétons, bordures...), le coût réel sera donc de 37865 €. Nous sollicitons du Conseil Général une subvention de 7000 € sur ces mêmes achats. Le prix de revient au mètre carré tombe donc à 19,66 €. La méthode retenue a permis de réaliser les travaux avec une grande souplesse et pour un coût inférieur. Bien entendu elle n'a pu être appliquée qu'avec la participation des services techniques de la commune qui en ont assuré la maîtrise d'œuvre avec compétence.

## Une œuvre de longue haleine

Dans les années à venir ce programme va donc se poursuivre, et l'on peut espérer que les trottoirs les plus dégradés auront été transformés d'ici 2012.

Bernard Aragon



DÉPOT... DE CHAGRIN

# De nouveaux horaires pour le bureau de poste

La fin des négociations avec la Poste est marquée par un changement des horaires d'ouverture de notre bureau de poste, entré en vigueur le 2 Décembre 2002.

Tout a commencé par un questionnaire auquel vous avez massivement répondu et dont le dépouillement a fait ressortir une majorité de mécontents quant aux horaires d'ouverture existants (cf. Nouvelle Lettre n°54 de Février 2002). Vous vous prononciez alors pour retrouver en priorité une ouverture le samedi matin ou pour un décalage des heures d'ouverture plus tard dans l'après-midi.

Munis de ces éléments, notre première rencontre avec les responsables de la Poste a eu lieu le 15 mai dernier. Il a été convenu de se revoir après qu'une étude de trafic de notre bureau ait été faite de leur côté afin de cerner au mieux la situation.

Cette deuxième entrevue s'est déroulée en Octobre 2002. A l'écoute du bilan présenté par la Poste, nos espoirs s'envolent : le trafic existant ne correspond, d'après leur barème, qu'à 10 heures d'ouverture hebdomadaire alors que le bureau de poste est ouvert 15 heures par semaine ! C'est la consternation dans nos rangs. Notre action se retourne contre nous. Comment obtenir dans ces conditions un meilleur service ???

La négociation fut donc difficile. D'autant plus qu'au faible nombre d'opérations réalisées dans notre bureau s'ajoutent les répercussions qu'occasionne un changement d'horaires à Auzeville sur le planning du bureau de Castanet et qui sont difficiles à gérer... D'emblée, la proposition d'ouverture le samedi matin est rejetée même si nous



argumentons qu'elle conduirait certainement (statistiques du questionnaire à l'appui) à une augmentation de la fréquentation.

En revanche nos partenaires acceptent finalement le principe d'un décalage des heures d'ouverture l'après-midi, mais d'une demi-heure seulement. En effet, une expérience réalisée dans une autre commune du département a montré qu'une ouverture beaucoup plus tardive n'amène pas plus de trafic. Les personnes quittant tard leur lieu de travail sont sans doute plus pressées de rentrer à leur domicile.

Le 28 Novembre 2002, nous apprenons la décision de la poste d'appliquer de nouveaux horaires au bureau d'Auzeville :

**du lundi au vendredi de 15 h 30 à 18 h à compter du 2 décembre 2002**

Nous gagnons ainsi un décalage d'une demi-heure en fin d'après-midi. Mais ce n'est qu'une demi-victoire car le bureau ouvre une heure plus tard. Cette issue de la négociation nous semble tout de même honorable compte tenu des propositions initiales de la Poste (suppression d'un jour d'ouverture, décalage des horaires un seul jour de la semaine,...).

Si nous espérons que cet aménagement vous donnera satisfaction, nous voulons attirer votre attention sur le fait que rien n'est acquis (nous venons d'en avoir la preuve !). Un point sera fait sur le trafic constaté après plusieurs mois. Aussi, l'avenir de votre bureau de poste est entre vos mains : plus vous l'utiliserez plus nous serons en position de force pour défendre vos intérêts. Et il nous faut préparer l'avenir car si l'ouverture le samedi matin n'a aucune chance d'être mise en place tant que le bureau est à son emplacement actuel, il pourra en être autrement lorsqu'il sera déménagé dans la ZAC du Pont de Bois, en bordure de la RN 113.

**A votre Poste, Citoyens d'Auzeville !...**

Monique Lemort et Laurence Salomé

## Information complémentaire

La Poste a apporté une modification concernant la mise à disposition des lettres recommandées et des paquets. Depuis le 02/12/02, ces derniers ne sont plus systématiquement mis à disposition au bureau de Poste de Castanet le samedi matin. Cependant, si vous ne pouvez vous déplacer au bureau de Poste d'Auzeville pendant ses heures d'ouverture pour retirer une instance, vous pouvez exceptionnellement demander une mise à disposition pour le samedi matin au bureau de Castanet. Votre demande devra être formulée avant le vendredi après-midi, sur simple appel téléphonique au bureau de Poste d'Auzeville (05 61 73 67 51).



PIGÉ ?

# S'initier au Web et s'informer au PIJ

Le Point Information Jeunesse de Castanet –Auzeville est installé depuis bientôt un an à l'ancienne mairie de Castanet Tolosan. Son inauguration officielle, en présence de représentants des deux communes, a eu lieu le 23 octobre dernier.

Equipé maintenant de cinq ordinateurs avec accès à Internet, il offre des perspectives nouvelles sur le monde proche ou plus lointain.

Le point CYB, animé par Steve, est accessible aux jeunes mais aussi aux personnes plus âgées, du fait de son large temps d'ouverture. Des ateliers d'initiation à Internet en semaine et le samedi matin permettent une familiarisation avec ce nouveau service.

Un groupe du troisième âge d'Auzeville accompagné de Sophie a pu goûter à cette nouvelle activité. Nous attendons prochainement leur deuxième visite.

Si cela vous intéresse, jeunes ou moins jeunes, à titre individuel ou collectif,

faites-le nous savoir et nous vous réserverons un créneau horaire en fonction des possibilités.

Mais le PIJ est aussi et toujours un lieu privilégié pour la recherche d'informations. Partir à l'étranger, mieux se soigner, trouver un job, un appartement, préparer le BAFA, intégrer une école... sont autant de questions qui trouveront réponse au PIJ.

Les jeunes qui veulent un job cet été doivent se préoccuper dès à présent de leur recherche. Un CV et une lettre de motivation doivent accompagner leur demande auprès des entreprises. Ils trouveront une aide concrète au PIJ pour cela. Les majeurs peuvent consulter les offres remises à jour quotidiennement

dans le PIJ. Les mineurs doivent faire jouer les relations de leurs parents et amis. Les travaux agricoles leur sont plus facilement accessibles et se trouvent par le bouche à oreille.

Une exposition créée en collaboration avec d'autres PIJ sera prochainement en Mairie. Ne la manquez pas ! Son objectif est de faire découvrir l'info jeunesse d'une façon humoristique mais réelle. Car on doit le dire et le répéter, l'info jeunesse est active et présente partout en Midi-Pyrénées et en France, avec une signalétique identique pour un meilleur repérage par le public. A Castanet, nous vous attendons tous les jours pour surfer sur le web, pour vous informer, vous conseiller, ou tout simplement pour échanger des informations utiles. A bientôt au PIJ.

**Vos interlocuteurs au PIJ :**  
Sylvie Blanco, Steve Jammes, Nadia Tuoni tous les jours au 05 34 66 73 10  
**Mail :** [pj.j.castanet@wanadoo.fr](mailto:pj.j.castanet@wanadoo.fr)

# Qu'attendez-vous de l'Espace Jeunes

L'Espace Jeunes Léo Lagrange d'Auzeville-Tolosane a ouvert ses portes dès le 6 novembre 2002. Depuis 4 mois, il accueille les jeunes de 12 à 18 ans dans ses locaux (rez-de-chaussée Mairie Vieille).

La structure est gérée et animée par le Directeur Alexandre Jorrey.

**Rappel des heures d'ouverture**

- Temps extra scolaire
- Mardi 18h – 20h
- Mercredi 14h – 19h
- Vendredi 17h – 21h
- Samedi 14h – 19h
- Vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 14h à 19h

**Modalités d'inscription**

- remplir une feuille d'inscription
  - adhésion : 7.62 € à l'année
- Afin de présenter concrètement l'Espace

Jeunes, nous avons posé quelques questions aux jeunes qui fréquentent régulièrement la structure : Rémi, José, Benjamin, Claire, Paul, Romain, Fabrice (âgés de 17 à 18 ans)

**Qu'est ce pour vous l'Espace Jeunes ?**

C'est un lieu de rassemblement pour les jeunes, convivial, de détente où il est possible d'organiser des activités en accord avec nos attentes .

Par exemple, le projet Graph', organisé au cours du mois de janvier, a été une activité intéressante car elle nous a permis d'apprendre les techniques de cet art, d'échanger avec les intervenants ; c'était très réussi, il y a eu une bonne entente dans le groupe.

**Quels sont les projets que vous aimez mettre en place ?**

Afin d'améliorer les conditions

d'accueil, nous aimerions investir la grande salle pour organiser un coin détente avec canapés, matériel vidéo... Dans le cadre de l'aménagement du local, il serait intéressant de décorer l'Espace Jeunes avec différents supports (peinture, dessin, arts plastiques). Des soirées sont également envisageables pour amener plus de jeunes à découvrir cet espace.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à l'Espace Jeunes auprès d'Alexandre Jorrey ou par téléphone au 05 61 73 63 08.

A bientôt.





## Du côté du Sicoval

### Lauzerville, une 36<sup>e</sup> commune

Le 1<sup>er</sup> janvier 2003 la 36<sup>e</sup> commune, celle de Lauzerville, a intégré le Sicoval.



photo : V. Laraitta

### La maîtrise de l'aménagement

Très tôt, conscients des attentes fortes de la population relatives à la préservation du site et de la qualité de la vie, les élus du Sicoval ont perçu les enjeux d'un aménagement maîtrisé et ont adopté une charte d'aménagement qui permettait de conserver un équilibre entre le rural et l'urbain, mais aussi social et humain. A travers cette charte, l'engagement était pris de limiter l'urbanisation du territoire avec :

- 60 % consacrés aux zones agricoles et naturelles
- 20 % urbanisés ou en cours d'urbanisation (habitat et activités économiques)
- 20 % réservés pour les besoins du futur.

10 ans après son adoption, une révision de la charte est en cours. Elle conservera les orientations fondamentales décidées en 1993..

### Protection de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable

Le Sicoval favorise le maintien d'une agriculture péri urbaine dans sa double fonction :

- d'activité économique à part entière
- de facteur déterminant du cadre de vie à travers la préservation de sa composante rurale.

C'est à cette fin qu'il a impulsé la définition et la mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitation qui deviennent des Contrats d'Agriculture Durable.

Un ambitieux programme environnemental appelé « Rivière » démarre cette année. Il a pour objet la prévention des risques d'inondation de secteurs urbanisés, la réhabilitation de cours d'eau et la protection des berges, de leur faune et de leur flore. Ce programme porte sur 91 km de cours d'eau. Il s'étalera sur 7 ans. Un budget de 9 M€ lui est consacré. La Région, le Département et l'Agence de l'Eau participent à son financement.

Un programme de 300 km de chemins de randonnée est en cours de réalisation. 150 km ont déjà été créés ou aménagés et sont entretenus en partenariat avec des associations de randonneurs et des agriculteurs. Une manifestation annuelle spécifique a été créée : les Randovales, qui connaissent un succès croissant. Une signalétique va être mise en place cette année.

Toujours dans le domaine de la protection de l'environnement, rappelons le tri sélectif pour le recyclage des déchets, étendu à tout le territoire du Sicoval depuis 2 ans.

Maîtrise de l'aménagement, protection de l'environnement et du cadre de vie, mais aussi économie, emploi, transports, habitat, besoins sociaux, ne doivent plus être appréhendés de manière sectorielle, mais au contraire, dans une démarche globale de développement durable : c'est l'objet de l'Agenda 21, dont la première phase, celle du diagnostic de tous ces domaines, vient d'être achevée.

Une 36<sup>e</sup> commune -Agenda 21 et développement durable -  
Le programme Rivière - La charte d'aménagement - Un plan ambitieux pour les transports en commun - Le plan local pour l'habitat - La maison commune emploi formation - Le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance - La charte de développement économique -La pépinière Prologue Biotech - L'extension du centre de congrès Diagora - Le réseau haut débit - Le plan de communication

### Le Sicoval en chiffres

- 36 communes
- 60 000 habitants
- 25 000 hectares
- 820 entreprises et 18 600 emplois
- 6 000 étudiants
- un budget de 60M€

### Le plan local pour l'habitat

Dans le contexte d'un marché du logement qui s'est terriblement tendu depuis 2 ans, le Sicoval a décidé de mettre en œuvre un Plan Local pour l'Habitat (PLH) défini pour une période de 5 ans (2004 - 2008).

Ce plan, qui doit avoir pour objectif de répondre aux besoins et d'assurer la mixité sociale, comporte 3 phases :



- 1) l'analyse de la situation actuelle
- 2) la fixation des orientations stratégiques
- 3) le programme d'actions.

Le PLH est en cours d'élaboration. Il doit être approuvé d'ici la fin de cette année, pour une mise en œuvre à partir de janvier 2004.

Toutefois, sans attendre le PLH, le Sicoval a décidé d'affecter dès cette année des moyens financiers pour l'acquisition de terrains destinés à la construction de logements sociaux.

### L'emploi - La Maison Commune Emploi/Formation (MCEF)

Depuis 1997, le Sicoval a progressivement mis en place un ensemble de dispositifs et de partenariats qui forment ce qu'on appelle Sicoval Emploi. Les moyens propres du Sicoval en ce domaine sont constitués par une équipe de 10 personnes formant la Direction déléguée à l'Emploi, qui regroupe :

- le Service Emploi : au cours de ces 2 dernières années, ce service a reçu 755 fiches de postes des entreprises, pré sélectionné 1199 personnes, dont 193 ont été recrutées
- la Base d'Accueil Interactive pour l'Emploi (BAIE), qui offre un accompagnement individualisé à tout demandeur d'emploi résidant sur une commune du Sicoval. Près d'un millier d'entre eux bénéficient ainsi des services de la BAIE tous les ans
- le PLIE (Plan Local d'Insertion pour l'Emploi) destiné aux personnes en grande difficulté. Le PLIE est mis en place depuis janvier 2003 dans le cadre du Contrat de Ville.

Les partenaires du Sicoval sont les Points Accueil Emploi (PAE) créés dans 12 communes, les Centres Relais, l'ANPE, la Mission Locale, l'Antenne Régionale Emploi Formation, diverses

associations, les écoles,... et, bien entendu, les entreprises de son territoire. Par ailleurs, le Sicoval a été à l'origine de la constitution d'un Groupement d'Employeurs il y a 2 ans. Ce Groupement compte aujourd'hui 17 entreprises membres et a créé 11 emplois.

Une nouvelle étape va être franchie d'ici 1 an avec la construction de la Maison Commune Emploi Formation (MCEF) sur l'Innopole de Labège, grâce à un partenariat exemplaire entre la Région Midi-Pyrénées et le Sicoval.

Les MCEF s'inscrivent dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, et ont pour objet de mutualiser des moyens, de créer des projets communs et d'assurer la cohérence dans les interventions des acteurs dans le domaine de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelle. La MCEF du Sicoval est un bâtiment de 1400 m<sup>2</sup> dont le coût de près de 2 M€ HT est financé à 50 % par le Sicoval, 33 % par la Région et 17 % par le Département de la Haute-Garonne. La MCEF sera opérationnelle en février 2004.



D.R.

### Le développement économique

L'action du Sicoval dans ce domaine là est bien connue. Elle a permis de créer la technopole Toulouse Sud-Est qui couvre tout le territoire du Sicoval. Ce territoire compte aujourd'hui plus de 820 entreprises industrielles et commerciales et 18 600 emplois.

Le Sicoval a décidé de se doter d'une véritable charte de développement économique qui fixera la stratégie et les grandes orientations dans ce domaine en associant volonté politique (création de la future grande zone d'activités écono-

miques sur 270 hectares dans les communes du Sud) et savoir faire acquis depuis 20 ans.

L'expérience dans le domaine de la création d'entreprises, à travers la pépinière Prologue, a permis de créer une nouvelle pépinière Prologue Biotech dédiée aux biotechnologies, qui a ouvert ses portes en novembre 2002 sur l'Innopole de Labège. Prologue Biotech comporte 1 200 m<sup>2</sup> de laboratoires, 250 m<sup>2</sup> de bureaux et 400 m<sup>2</sup> d'espaces multi services. Son coût s'élève à 4,6 M€ financés à 80 % par le Sicoval, 11 % par l'Etat et 9 % par la Région Midi-Pyrénées. Elle est déjà pleine. Elle héberge 9 entreprises qui ont d'ores et déjà créé 70 emplois qui devraient être multipliés par 2 dès l'an prochain.

Enfin le Centre de Congrès Diagora sera étendu par une surface d'exploitation de 2 580 m<sup>2</sup>, plus 1 200 m<sup>2</sup> de dépendances. Le budget de cette opération s'élève à 7 M€, financés par le Sicoval avec une subvention de la Région Midi-Pyrénées et du Département de la Haute-Garonne. L'ouverture est prévue pour la rentrée 2004.

Enfin l'étude technico-économique pour doter les zones d'activités économiques du Sicoval d'un réseau haut débit destiné aux entreprises, est en cours. L'objectif est la construction de ce réseau haut débit d'ici 2004.

### La cohésion sociale, la politique de la ville et le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

Le Sicoval assure la coordination des actions menées dans le cadre de la politique de la ville dans 5 domaines :

- l'habitat social
- l'accès aux droits
- l'insertion par l'emploi (PLIE)
- la politique jeunesse
- la veille sociale et la prévention (soutien à la parentalité...)



COMPTÉ

Le Sicoval a déjà mis en place, depuis un an, des permanences d'avocats, dans plusieurs communes, qui sont gratuitement à la disposition des habitants en difficultés. Il s'est porté candidat pour accueillir une Maison de la Justice.

Dans le domaine de la sécurité, il a décidé de créer sur son territoire, conformément à la loi, un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). La préférence aurait été d'avoir un seul CISPD commun avec la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (CAGT). Mais, cette dernière, a choisi de créer son propre CISPD, entraînant ipso facto, la création de celui du Sicoval.

Notons enfin, pour terminer, que le Sicoval s'est engagé dans une politique de soutien et de développement de l'Economie sociale et solidaire, en signant le 28 février 2002 le premier protocole d'accord avec le Secrétariat d'Etat correspondant puis, en novembre 2002, la convention qui en est issue.

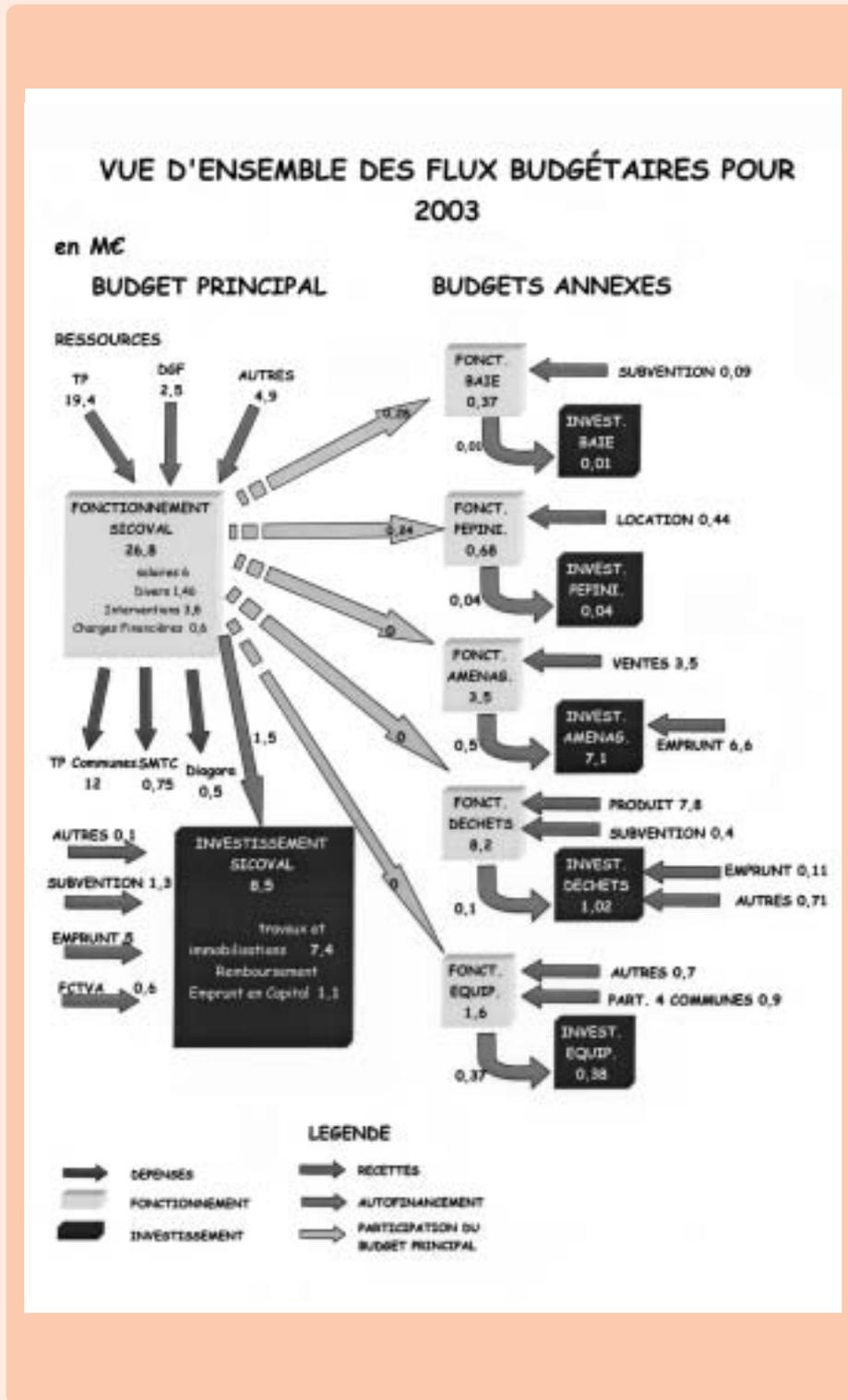
Trois projets portés par la coopérative I.E.S. (Initiative pour une Economie Solidaire) ont déjà vu le jour dans ce domaine. Ils ont permis la création de 6 emplois.

Transports en commun



photo : V. Laraita

Nous avons parlé du plan pour les transports en commun élaboré par le Sicoval dans le n° 55 de la Nouvelle Lettre d'Auzeville (juin 2002). Nous serons amenés à y revenir. Notons la mise en place dès ce trimestre de taxis bus sur toutes les communes du Sicoval qui



ne bénéficiaient d'aucun moyen de transport.

Projets et programmes montrent à l'évidence que la dynamique du Sicoval ne faiblit pas. Bien au contraire. Toutefois, il ne suffit pas de faire, il faut aussi faire savoir. A cette fin, un plan de communication a été élaboré et approuvé. Sa mise en œuvre commence.

Nous en parlerons dans le prochain numéro de la Nouvelle Lettre d'Auzeville.

François-Régis VALETTE

# ART'CHEO, la petite dernière des sections du Foyer Rural

Cette nouvelle section du foyer rural a démarré en septembre 2002. Grâce à elle, chaque lundi, dix enfants font un voyage dans le passé, à la découverte de l'art d'anciennes civilisations et du mode de vie des hommes de ces époques.



Sophie Sauville-Régner, diplômée en histoire de l'art, anime les séances. Jusqu'à Noël, ils sont partis se promener à travers la préhistoire. Pendant la

majeure partie de la séance, ils font une activité manuelle au cours de laquelle ils dessinent, peignent ou travaillent l'argile à la manière des artistes ou des artisans

de l'époque. Ils ont par exemple modelé des maisons rondes tel qu'il en existait, environ 7000 ans avant notre ère, sur l'île de Chypre. Ils ont aussi créé des ustensiles, des personnages et des animaux (voir photo). La séance se termine par une présentation de documents en rapport avec l'atelier.

Maintenant, c'est l'Égypte ancienne qui les occupe : les hiéroglyphes, les dieux de la mythologie égyptienne, les barques solaires, ... : beaucoup de choses à découvrir, à dessiner, à reproduire.

Pour l'instant, un groupe fonctionne, mais espérons que nos petits « art'chéologues » en herbe feront des émules pour pouvoir créer un deuxième groupe dès l'année prochaine !

Fabienne Loumagne  
Responsable de la section

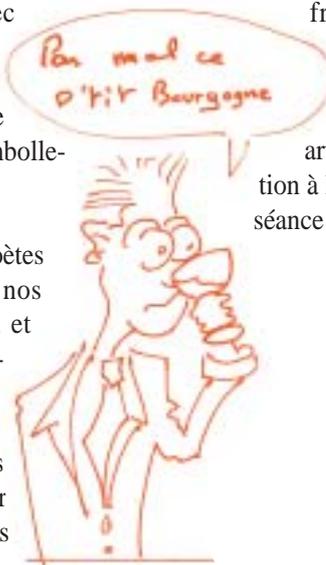
## La dive bouteille

Le mercredi 11 décembre 2002 en présence de plus de trente personnes, notre association élargissant son champ d'intérêt de la qualité vers le plaisir de la vie, organisait une nouvelle séance de découverte œnologique avec comme sujet principal la Bourgogne. Jean Lauzeral, le « caviste » de l'association avait été chargé de nous faire découvrir cette très riche région en la ponctuant par quelques flacons de son cru. La soirée commencée et commentée comme précédemment par une série de diapos, le commentateur nous en a fait voir de toutes les couleurs ! Du blanc au rouge, la palette des couleurs de cette noble contrée nous a séduit. Si l'image était belle, la saveur en fut intense.

Du nord au sud les découvertes ont été grisantes. Commencé en douceur le voyage finit en apothéose avec un flamboyant Pouilly-Fuissé de la région de la roche de Solutré. Il fallait bien prendre de la hauteur ! Un délicat Chambolle-Musigny vint clore la soirée.

Et comme précédemment en poètes du divin et gouleyant nectar nos œnologues Monder Benzayen et Jean Fallot nous ont fait découvrir les mille et une subtilités de ces breuvages des dieux, car il faut des poètes pour nous faire découvrir et apprécier toute la palette des riches saveurs de la vie.

Ce fut vraiment une soirée conviviale où la bonne humeur avait les coudées franches et où le verbe était inspiré ! Les applaudissements ont salué la sortie des artistes avec comme sanction à l'issue de la soirée : une séance à recommencer !



G. Kihn  
Œnologie  
Association de défense  
du site et de la qualité  
de la vie à Auzeville

# Coup de projecteur sur « scène 1, 1<sup>ère</sup> »

Lorsqu'on poussait la porte de la salle du Foyer Rural, ce samedi 21 décembre 2002, le décor était planté ! Nous étions accueillis par John Wayne, Marilyn, Fernandel et tant d'autres grands acteurs, campés sur de superbes affiches des plus beaux films du siècle prêtées par un collectionneur averti : Jacques LESCURE.

Le public a pu satisfaire sa curiosité en découvrant des projecteurs de cinéma voisinant avec une lanterne à plaques,

## Le mot du président

Le public était au rendez-vous, une cinquantaine de personnes, pas mal pour une première séance ! Les organisateurs de l'association RÉMI les remercient chaleureusement. Dans un décor d'affiches rares, et plus rare encore, une peinture en "trompe-l'œil" de Charlie CHAPLIN créée par le peintre décorateur Daniel Teychenné de Blazy, l'ambiance cinématographique était là, plongeant le "spectateur" dans une vision inhabituelle.

On présenta les formats de pellicule existants : 8 et super 8, 9,5 et 16 mm, puis les formats professionnels comme le classique 35 mm et le surprenant format 70 mm, à la qualité d'image inégalée. On fit découvrir aussi l'optique cinémascope qui permet la projection sur écran large panoramique. Merci à nos invités, Messieurs Yves JOLY, Maurice

BLANC, Michel DEDEBAT qui, grâce à leurs excellentes prestations, ont su passionner l'assistance avec leurs connaissances du 7<sup>e</sup> Art. On a pu voir

ancêtre en la matière, sortie de la caverne de Bernard CARPUAT.

Michel BOUTAUD, Président de l'Association RÉMI, entouré d'intervenants du métier, en particulier d'un projectionniste de l'U.G.C, a su avec simplicité et humour nous présenter les rudiments de l'art cinématographique.

La diffusion d'extraits de films a permis de mettre en évidence

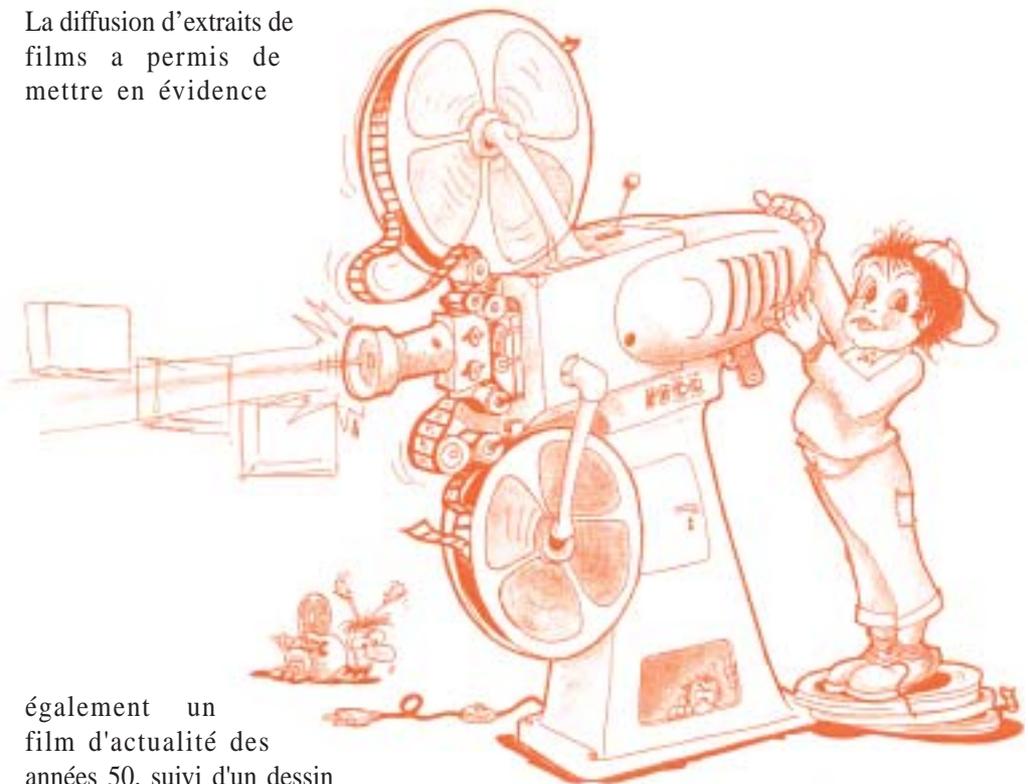
également un film d'actualité des années 50, suivi d'un dessin animé et... des "réclames" de l'époque ! On fut surpris par l'extrait d'un clip vidéo réalisé avec maestria par Bertrand Danos (un Auzevillois) et ses amis. A l'entracte on a même eu droit à quelques friandises et des rafraîchissements présentés avec bon goût par Bélinda. Et s'il vous plaît,

en cadeau : des places de cinéma tirées au sort ! de quoi ravir les gagnants en

des particularités techniques qui ont donné lieu à un débat enrichissant entre les spécialistes présents et le public.

Cette prise de contact sera suivie de nouvelles rencontres au printemps, à bientôt...

Claudy Sichi



raison des fêtes de fin d'année. La soirée s'est terminée par la projection d'un film : "Naissance du Cinéma" de Roger LEENHARD. Cela s'imposait !

Michel Louis Boutaud

**A bientôt aux prochaines rencontres qui auront lieu le 29 mars prochain. Nous invitons la jeunesse d'Auzeville qui, nous n'en doutons pas, aime le CINÉMA. La prochaine rencontre promet d'être passionnante ! Alors avis à tous les passionnés du 7<sup>e</sup> Art**

Association RÉMI 05 61 75 70 74

# Bonnes nouvelles du Rodelet Occitan

Lors de sa dernière séance, le « Rodelet » a fêté son lauréat aux Jeux Floraux de Toulouse, Monsieur Philippe Carbone, qui a reçu le Narcisse d'Argent pour son œuvre poétique.

Peut-être faut-il rappeler, pour les plus jeunes, que l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse est la plus vieille Académie d'Europe fondée en 1323 par sept troubadours.

Elle a son siège à l'hôtel d'Assezat où elle conserve deux manuscrits du XIV<sup>e</sup> siècle, les "Leys d'Amour", qui fixent les règles de l'Art poétique.

Elle a été la première à reconnaître et récompenser un tout jeune poète : Victor Hugo.

L'Académie couronne des œuvres en français et en occitan.

Le "Rodelet" est particulièrement sensible à la remise de ce prix à Philippe

Carbone car c'est lui qui a créé le premier club d'occitan à Auzeville, il y a plus de trente ans, et nous a initiés à la littérature contemporaine à travers les œuvres de Laffont, Boudou, Lagarde, Camproux, Rouquette.

Puis Philippe Carbone a été très occupé par une brillante carrière de Mathématiques, des responsabilités à l'Escola Occitana, à la revue "lo Gai Saber", auxquelles s'ajoutèrent des activités culturelles telles que le théâtre dans son village d'élection d'Auzeville ainsi que le Campestral qui est devenu un événement toulousain.

Le Rodelet s'est alors contenté d'un lointain parrainage. Mais l'élan était donné et le "feu sacré" habitait un groupe d'occitans d'Auzeville qui n'ont pas cessé de participer très activement à la vie culturelle du village : expositions, soirées, castagnades, rencontres avec les enfants de la maternelle, collaboration avec des clubs d'autres villages, tour-



*Dame Clémence Isaure préside à l'attribution des fleurs aux poètes*

nées de contes dans des écoles, émissions radio, sans compter les rencontres conviviales du lundi, où se perpétue notre chaleureuse culture d'Oc aussi bien dans l'évocation de ses poètes que dans la dégustation de ses bons crus.

Notre porte est ouverte chaque lundi à 17 heures à l'ancienne Mairie, 1<sup>er</sup> étage, à tous ceux qui aiment notre langue et voudraient mieux la connaître.

Le Rodelet

## Sport pour tous au Foyer Rural

Depuis octobre dernier, une nouvelle section fonctionne au Foyer : chaque lundi soir, de 20 h 30 à 23 h, un groupe de jeunes (au sens large !, on reste jeune très longtemps si on le veut !) vient se défouler en pratiquant toutes sortes de sports (foot en salle, basket, volley, badminton, etc.) L'idée en revient à Bruno Mouyon qui s'est proposé d'animer bénévolement cette activité. Nous avons accepté cette initiative désintéressée et nous l'avons mise à l'essai pendant les 3 derniers mois.

Devant le succès de cette entreprise, nous avons décidé de l'officialiser en l'annonçant dans les colonnes de La Nouvelle Lettre.



Son fonctionnement est très simple : muni de votre carte du Foyer, vous venez une première fois assister à la soirée pour voir comment cela se passe. Si vous êtes conquis par la convivialité et le bon esprit qui y règne, vous vous inscrivez (inscription gratuite) et vous pouvez ainsi venir jouer et vous dépenser physiquement chaque lundi soir. Selon les vœux du groupe et en essayant de varier les plaisirs, vous pourrez tour à tour taper dans un ballon, vous initier au badminton, au volley ou au basket. Le principe "sport pour tous" est respecté : tous les âges sont acceptés et on n'est pas là pour faire des compétitions.

Denis Monchy

# Nuit blanche à Auzeville



Les 1<sup>er</sup> et 2 février derniers, s'est tenue à Auzeville la 1<sup>ère</sup> LAN PARTY (nuit de jeux en réseaux) du Foyer Rural.



A l'initiative de Maud (responsable de l'animation au Foyer Rural), plusieurs Auzevillois se sont proposés pour participer à l'organisation de cette manifestation.

David et Frédéric se sont chargés de la partie purement informatique (merci aussi à Yves pour les hubs ;-)), la logistique a été assurée par les bénévoles non informaticiens du Foyer (Chantal, Christel, Joël, Marie-Hélène).

Une fois l'installation et la mise en réseau des 35 PC terminées, la salle du 1<sup>er</sup> étage s'est illuminée de la lueur bleutée des 35 écrans. De 16 heures à 8

heures le lendemain, les joueurs se sont mesurés à divers jeux de stratégie ou de combat.



Pas de classement, pas de lots, la manifestation est restée très conviviale

(la manifestation la plus calme organisée par le Foyer Rural !). Toutes les heures, un petit arrêt repos pour les yeux, discussions et casse-croûte étaient de rigueur.

Cette animation aura permis la rencontre et l'échange entre 2 groupes de joueurs habitués à jouer sur Auzeville mais ne s'étant jamais rencontrés. Pour la prochaine « nuit blanche » à Auzeville, n'hésitez pas à nous rendre visite, vous tomberez comme nous sous le charme de ces jeunes dont la gentillesse et la bonne humeur ont conquis tout le Bureau du Foyer Rural.

Christel Pinaud, Maud Maleville

## Concernant le remplacement du Président de la MJC de Castanet (NLA N° 56)

Christel Pinaud, auteur de l'article, précise qu'elle n'était pas l'auteur du titre :

**« le Président n'était donc pas irremplaçable ».**

Occasion pour la rédaction de la LNA de rappeler que le Comité de rédaction, à son initiative et sous sa responsabilité, ajoute parfois des sous-titres, et risque même parfois un titre qui pourrait être jugé irrévérencieux ! Signe manifeste de notre irrépressible envie d'accrocher et d'être lus.

Christel aura en tout cas fait coup double : elle est blanchie, et a réussi à faire passer la photo une seconde fois.

J.-M. D.



# A.B.A. ? Qu'es aco ?

Une invective à l'adresse de quelqu'un ? Certainement pas !  
Le retour de ce groupe mythique des années 70 à 80 ? Non plus !  
Ce n'est pas tout à fait la même musique, si tant est que cela puisse en être.

## La plus ancienne association de la commune

Amicale Bouliste Auzevilloise.

C'est en effet le nouveau nom, depuis le mois d'Août 2002, date de sa déclaration en association de type « Loi 1901 », de la plus ancienne association de la commune, car, la pétanque, à Auzeville, c'est une vieille histoire ! On pratiquait ce loisir sur les chemins baptisés boulo-dromes pour l'occasion, bien avant les années 60, et c'est en 1966, que ce petit groupe de copains, d'amis, désireux de structurer un peu mieux leur activité, ont décidé de créer la première association sportive de la commune : l'A.S.L.A., Association Sports et Loisirs d'Auzeville. Monsieur MASSOT, en était alors le président. Déjà, les deux orientations primordiales de cette activité étaient présentes : pétanque et compétition (sans prise de tête), et surtout, pétanque et loisir, convivialité et animation de la commune.

## Tremplin pour la création du Foyer Rural

Monsieur LAVERGNE arrivé à Auzeville en 1968, habité par les convictions sportives et associatives que l'on lui connaît, s'appuie sur cette équipe déjà opérationnelle, l'A.S.L.A., pour créer le Foyer Rural. Et ils sont nombreux, les TOUJA, MARQUIE, GUYADER, MAGNOLER, PRADAL, DAVID, LAROCHE, ... , et j'en oublie, qu'ils me pardonnent, tous pétanqueurs de la première heure, à avoir contribué à la mise en place des différentes activités de l'époque et à leur animation. Monsieur DUMETZ prend la présidence de la Section Pétanque du Foyer Rural, et avec ses collègues du bureau, développe cette activité sportive et de loisir, autofi-

nançant déjà son fonctionnement par l'organisation de lotos.

Un dynamique professeur d'éducation physique, Henri DAVID, désireux d'orienter davantage l'activité de ce groupe vers la compétition, la participation aux concours officiels, prend ensuite le relais de M. DUMETZ. Une place encore importante est laissée à l'animation, à la convivialité, et toutes les occasions sont bonnes pour passer d'agréables moments. En 1984, il laisse sa place à la tête de cette section à Paul MAGNOLER. Un abri sera construit au 6 chemin des Coteaux, afin d'améliorer le fonctionnement de cette activité quotidienne, ainsi que le déroulement des Concours Officiels. Les effectifs fluctuent, de 30 à 35-40 sociétaires. La population Auzevilloise grossit, les mentalités changent, et il devient difficile de faire participer les Auzevillois aux manifestations diverses organisées par le Club. Un équipement va peut-être leur permettre un meilleur

fonctionnement, la construction de la salle Elie COMMENGE. Les conditions d'organisation sont grandement facilitées par la mise à disposition de ce local, que les pétanqueurs partagent encore aujourd'hui, et de bonne grâce, avec le Club des Aînés. La section maintient son volant d'activité, les effectifs restent stables, et, malgré la venue de quelques féminines, on regrette surtout l'absence de jeunes.

En 1993, Francis REGOURD, rentré au bureau de la section en 1991, prend la présidence du club. Motivée par les demandes des sociétaires, et répondant à un souhait commun, cette nouvelle équipe entreprend une politique d'ouverture de la section sur l'extérieur, et met en place un certain nombre d'actions visant à faciliter l'intégration de nouveaux adhérents, et surtout des jeunes. C'est ainsi que, venant s'ajouter aux activités habituelles : concours officiels, banquet, voyage au Pas de la Case, lotos, etc..., viennent se greffer : concours réservé aux jeunes, concours internes, sorties touristiques, etc..., et la participation aux animations entreprises sur la commune est accrue. Consciente du travail accompli, et pour répondre à des besoins nouveaux, la municipalité, avec la participation de la section, fait réaliser la



Galerie de Présidents, de gauche à droite : F. Regourd, R. Le Manach, M. Dumetz, H. David et P. Magnoler

restructuration et le drainage du boulo-drome en 1995, et la construction d'un auvent en 1996.

Les effets de toutes ces actions ne tardent pas à se faire sentir. Les effectifs augmentent dès 1993, atteignent 85 adhérents en 1995. 82 sociétaires sont recensés à ce jour.

Abandonnant pour deux ans, pour raisons personnelles, la présidence de la section à son vice président Raymond LE MANACH, Francis REGOURD est réélu à la tête de la section en 1999.

Pour échapper à une contrainte de double cotisation, double assurance, du fait de notre appartenance à deux Fédérations, Foyers Ruraux-Fédération de Pétanque, et retrouver un montant de cotisation en harmonie avec nos homologues des clubs voisins, les pétanqueurs ont souhaité retrouver le statut qui était le leur à leur début, et, l'A.S.L.A. du début s'est transformée en A.B.A au mois d'août 2002. A la suite de leur première Assemblée Générale le 26 Janvier 2003, l'équipe dirigeante de l'ancienne Section du Foyer Rural a été reconduite dans ses fonctions.

## Sport – loisir – animation – amitié – convivialité restent les maîtres mots

Aussi, que chacun se rassure. Rien, ni dans nos objectifs, ni dans notre volant

d'activité, ni dans nos convictions n'a changé. Conscients de nos responsabilités en matière d'animation, et plus que jamais animés par cet état d'esprit où, équipe, amitié, convivialité sont les maîtres mots, notre association espère bien poursuivre, voire développer, son activité avec le même état d'esprit que par le passé, dans un système d'autofinancement du fonctionnement, et le souci du maintien d'un coût d'adhésion raisonnable, pour permettre au plus grand nombre, sans distinction d'âge, de sexe, ou de rang social, d'accéder à la pratique d'une activité sportive ou de loisir.

### ● Notre activité ? Actuellement :

- 4 Concours Officiels sur l'année, réservés aux seuls licenciés, et inscrits au calendrier de la Fédération Nationale de Pétanque et de Jeu Provençal.
- participation à la Coupe de France des clubs, et à la Coupe Départementale.
- 19 ou 20 Concours Internes, le Vendredi soir, de Avril à Octobre, se déroulant en 4 parties, avec changement de partenaire à chaque partie, permettant un classement individuel désignant le détenteur du "trophée René LAVERGNE". Ouvert à tous les sociétaires, licenciés ou non.
- un concours réservé aux jeunes, avec goûter et collation
- accueil de groupes de jeunes lors des centres aérés
- concours inter sociétaires, trophée de la Municipalité, suivi de la soirée Grillade
- rencontre amicale inter-club avec nos amis de Labège

- la sortie au Pas de la Case
- participation à l'animation de la Fête de la St Jean
- le traditionnel Banquet, dont le coût est largement pris en charge par l'association
- le Loto annuel, et l'Assemblée Générale, avec un projet de manifestation festive
- la remise de gâteries au Club des Aînés, et, bien sur
- la présence quotidienne des pétanqueurs sur les installations, tout au long de l'année, dimanches, semaines, vacances scolaires ou pas.

Nous invitons donc tous ceux qui voudraient nous rejoindre à se faire connaître, pour partager avec nous toutes ces activités, tout simplement, ou peut-être, pour s'investir un peu plus dans l'animation de l'association. Les bénévoles se font de plus en plus rares, et l'évolution des mentalités fait que trop nombreux sont ceux qui, un peu égoïstement, il faut le dire, profitent des activités existantes, et s'investissent peu dans leur fonctionnement. Une de nos missions est aussi de tout mettre en œuvre pour, si ce n'est inverser, au moins infléchir la tendance.

Avis aux amateurs, le meilleur accueil vous sera réservé.

Avec **A.B.A.**, c'est :

Avec **Beaucoup d'Animation**

Avec **Beaucoup d'Amitié.**

F. Regourd

# COMITÉ DE JUMELAGE

## AUZEVILLE-BROUGHTON & BRETTON

Ses statuts, selon la loi de 1901, ont été déposés à la Préfecture de Haute-Garonne le 27 novembre. Le nouveau Comité continuera à œuvrer dans la ligne qui a été la sienne depuis plus de dix ans, puisqu'en 2001 diverses manifestations avaient marqué cet anniversaire tant à Broughton & Bretton au Pays de Galles qu'à Auzeville (voyages, exposition et démonstrations d'artisanat d'art, concerts par les chorales des deux pays, etc...).

En ce début d'année 2003, le Comité prépare :

- un voyage d'Auzevillois au Pays de Galles en Avril,
- la venue de deux équipes de jeunes footballeurs au Tournoi de l'Autan (tradition qui perdure depuis plusieurs années),
- la venue de Gallois autour de la fête de la musique et de la saint Jean.

Vous qui vous sentez concerné par l'amitié entre les peuples à travers des échanges bien réels, qui pensez qu'il faut favoriser ces contacts auprès des jeunes, rejoignez nous et apportez-nous des idées nouvelles.

**Le président B. Saboureau**  
**24, allée des Mimosas**  
**31320 Auzeville Tolosane**  
**05.61.73.56.28**

**“La valeur d’une idée n’a strictement rien à voir avec la sincérité de l’homme qui l’exprime”.**

**Oscar Wilde**

Rubrique de la pensée libre, non obligatoirement consensuelle, le FORUM se conjugue au subjectif parfait et même à l'imparfait du subjectif. Autant de paires d'yeux que de regards différents sur la vie et les choses qui passent ici à Auzeville. Vous n'êtes donc pas obligé de tout lire, des articles vous irriteront peut-être, c'est la règle du jeu.

Plus surprenant encore : vous pouvez écrire et être publié si vous le souhaitez ! Les lettres anonymes vont au panier (mais la signature d'un article peut, si nécessaire, ne pas figurer). Pas de polémique gratuite, encore moins d'attaques personnelles. Pour les cas litigieux, faites confiance au pluralisme, à l'expérience et même à l'intelligence du Comité de rédaction.

**Notre devise : “Hérissons, parfois ; respectons toujours !”**

# Aménagement routier chemin de l'église



Nous avons publié deux articles dans les n° 55 page 32 et n° 56 page 21 de la Nouvelle Lettre d'Auzeville-Tolosane concernant la circulation et les trottoirs de ce chemin. Voici la suite.

Lors de la réunion organisée le 23 octobre 2002 à Castanet par M. Louis Bardou, notre Conseiller Général, nous avons signalé la situation anormale de la circulation des voitures et des trottoirs en mauvais état, chemin de l'Eglise.

Depuis la fermeture du Café « la Bergerie », les voitures en stationnement à cet endroit n'existent plus pour ralentir la vitesse des véhicules. Les piétons obligés de marcher sur la chaussée pour gagner les zones commerciales et d'activités diverses risquent leur vie à tout moment. La circulation chemin de l'Eglise est intensive et à grande vitesse. Nous ne pouvons plus sortir de chez nous sans nous faire klaxonner et quelquefois insulter.

Des habitants du chemin de l'Eglise se joignent à nous pour soutenir notre action.

## Un espoir :

- à Auzeville, dans le Téléx municipal n° 201 du

15 octobre 2002, à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal du 24 octobre 2002, nous lisons :

5 – demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition de matériels pour la réfection des trottoirs - sur « La Dépêche » du jeudi 21 novembre 2002, nous trouvons cet article du Conseil Général (voir ci-dessous.)

Nous attendons, mais réunissant tant de personnalités pour obtenir un consentement unanime, c'est un exploit.

Dans l'attente, nous rappelons aux automobilistes que (lu dans la presse) :

« la sécurité sur les routes est

une affaire d'Etat mais aussi une affaire personnelle qui concerne chaque Français dans son attitude », déclare Jean-Pierre Raffarin. Principe central de la lutte contre la violence qui fait 8 000 morts par an en France...

Lorsqu'un chauffard aura commis un homicide avec deux circonstances aggravantes parmi lesquelles, alcool, stupéfiants, défaut de permis, excès de vitesse ou délit de fuite- il risque 10 ans de prison et 150 000 € d'amende, tandis que l'homicide involontaire sans circonstance aggravante sera désormais passible de cinq ans de prison contre trois à l'heure actuelle...

« 90 % des accidents de la route sont liés à la vitesse excessive, à l'alcool et aux comportements violents ou agressifs ».

Les habitants d'Auzeville  
M<sup>mes</sup> Kha-Vang, Marie-Louis  
et Régine Pradal, Commenge,  
Danielle Melocchi, Florence  
Aracil, Corine Pont, Junca,  
Brinster, Moutou, Von  
Lachner, Delahaye, Durozier,  
Durand, Lacroix, Orbillot,  
Perrin, Marqué  
M<sup>me</sup> Kha-Vang, Pradal,  
Balarot, Stéphane Scomparin,  
Gabriel Pont, Weckerlin,  
Delahaye, Durand, Lacroix,  
Orbillot, Cornet, Labau,  
Lelong Stéphane, Schlafer,  
Macliano, Junca, Bulot,  
Rivals, Perrin

## LA DEPECHE - JEUDI 21 NOVEMBRE 2002 - page 23 CONSEIL GENERAL

### D'un dossier à l'autre - Les trottoirs au département

« Les trottoirs qui bordent une route départementale appartiennent bien au département... donc la maîtrise d'ouvrage reste au Conseil Général lorsque sont entrepris des travaux réalisés par une commune » a précisé Pierre Izard. Une prochaine réunion en présence du Président du Conseil Général, du Préfet, du Trésorier-payeur-général et du Président de l'association des maires fixera les modalités de récupération de la TVA par les communes engagées dans ces travaux.

# Place des droits de l'homme à Auzeville

pour une réflexion sur la justice et la démocratie locale

Le saviez-vous ? Il existe dans le cœur d'Auzeville un petit morceau de rue dont la plaque indique « Square des Droits de l'Homme ». Sommes-nous indifférents ou stimulés par ce rappel permanent ? Il est pourtant idéalement situé, plutôt au cœur du village, entre 2 voies de communication fréquentées et dans le prolongement de la perspective qui mène à la Mairie, ou qui en descend, tout dépend du point de vue ! Mais, si l'on veut faire dans les symboles, on constate que la Mairie, la Maison Commune, et le Square des Droits de l'Homme sont dans le prolongement l'un de l'autre.

## Défense des Droits de l'Homme partout, dans le Monde, et à Auzeville

Et c'est une conjonction heureuse ! C'est bien en effet une initiative des Elus Municipaux, qui rencontre une opinion publique auzevilloise a priori ouverte à ces préoccupations. Sûrement à l'échelle du Monde, mais est-ce aussi le cas à proximité immédiate ?

A l'échelle du Monde d'abord. En effet, les rencontres entre habitants laissent facilement penser que beaucoup de citoyens d'Auzeville sont sensibles aux différentes formes d'exclusion, de discrimina-

tions et d'injustice qui existent, et qu'ils agissent contre. Beaucoup se retrouvent, et peut-être parfois sans se connaître, dans les grandes organisations comme Amnesty International, l'Association des Chrétiens contre la Peine de mort et la Torture (ACAT), Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, Agir Ici pour un Monde Solidaire etc ...

Sur Auzeville, une réunion récente a été organisée par les Elus Municipaux pour traiter de toutes les formes d'exclusion et nous y sensibiliser. Nos sensibilités légitimes à l'échelle mondiale ne doivent pas nous faire oublier le niveau de notre Commune.

## Pour réguler les passions et donner des règles pour agir

En effet, nous ne pouvons que constater que la Communauté sociale que représente la Commune d'Auzeville n'est malheureusement pas à l'abri des conflits. Dans le conflit qui oppose le Maire à un agent communal, nous rappelons en effet que les différents textes relatifs aux Droits de l'Homme insistent sur le fait que tout homme a le droit d'être jugé pour ce qu'il a commis, et rien que pour ça, et qu'il a le droit de se défendre. Ceci permet de réguler les passions et de donner des règles

pour agir. Des citoyens d'Auzeville sont intervenus pour proposer des solutions correctes pour tous, au nom de ce qu'ils ressentaient comme un devoir d'ingérence. Ils rappellent que la mise à l'écart et l'isolement d'un agent ne sont pas justifiables, mais que si cet agent a commis des fautes professionnelles avérées, alors il faut se placer dans le cadre des procédures statutaires.

## Ingérence, ou devoir de Démocratie tout simplement ?

« La démocratie ne se résume pas à un système de représentation ; elle ne s'incarne que si elle est aussi un système d'opinion, où le citoyen agit et intervient, proteste ou approuve, en dehors de l'organisation institutionnelle de sa souveraineté ».

Nous faisons nôtre cette réflexion de J.M. Colombani, déjà citée dans le n° 42 de La Nouvelle Lettre d'Auzeville (février 1998). Et c'est bien ce que nous faisons, attachés à certains « biens communs » sur la Commune, en cherchant sans relâche à discuter et à négocier avec le Maire et le Conseil Municipal, expression légitime de la représentation locale. **Légitime, au moins tant que cette représentation ne se satisfait pas d'un déni de justice.**

A. Langlet, A. Cazin et les anciens Conseillers municipaux : J. Carbonnel, L. Delorme, G. Kihn, M-F. Langlet, S. Lelong, M. Lemoine, M. Verdager.

27 janvier 2003

*P.S. A la date où ce texte est remis à la rédaction de La Nouvelle Lettre d'Auzeville, aucune solution réelle, complète, respectant notamment la dignité des personnes en cause, n'est encore concrétisée. Conformément à nos positions communiquées en avril dernier au Maire, nous sommes évidemment attentifs à toute réelle solution qui serait proposée, à publiquement la reconnaître et appuyer sa mise en œuvre, pourvu qu'elle soit concrète, sûre et viable pour l'agent communal, et qu'elle restaure la dignité de toutes les personnes qui ont été mises en cause.*

*Des actions et des négociations sont actuellement à nouveau en cours. Elles impliquent, d'une part le Maire et les Conseillers qui le soutiennent, d'autre part le Comité de soutien à Pierre Carbonnel, le syndicat SUD, et un groupe de 9 Conseillers Municipaux dont les objectifs convergent avec ceux du Comité de soutien. L'un des Conseillers de ce groupe vient de démissionner du Conseil Municipal.*

# Circulation et transports en commun : questions sans réponses ?

Depuis des années des études se font sur ce sujet dans le sud-est toulousain, les mêmes questions nous reviennent souvent, mais peu de réponses convaincantes suivent... La rétention d'informations deviendrait-elle une constante de nos administrations et institutions ? Ou est-ce à croire qu'un citoyen éclairé ou curieux représente une menace pour elles ? Ces administrations et institutions seraient-elles seules détentrices des clés et des solutions ?

Parmi ces questions, en voilà déjà quelques-unes :

## **I A Auzeville nous sommes particulièrement concernés par le projet de TCSP**

(Transport en Commun en Site Propre) qui doit emprunter la RN 113 et qui peut techniquement être un tramway ou un bus, libre ou guidé sur une voie réservée.

1. Pourquoi ce projet de TCSP qui devait débuter en 2002 et être la vitrine du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) en matière de site propre a-t-il été repoussé en 2007 ?

**Le terminus de ce TCSP** a depuis très longtemps été prévu à Castanet, or il n'y a plus d'emplacement disponible pour la réalisation d'un vrai parking de terminus, à la hauteur de l'important potentiel d'utilisateurs depuis que la Ville a vendu le terrain prévu à Mac Do.

2. La commune de Péchabou en phase d'expansion importante, offre depuis plusieurs années un terrain pour ce terminus. Pourquoi le SMTC refuse-t-il de prendre en compte ce terrain ?

3. Pourquoi avoir organisé des nièmes réunions publiques sur ce projet de site propre de la RN 113 alors qu'aucune décision ni option n'ont été prises ou avancées ni par les élus du Sicoval, ni par le bureau d'étude impliqué, ni par le SMTC ?

4. Pourquoi y a-t-il eu changement de bureau d'étude au cours de la révision du PDU (Plan de Déplacements Urbains) en 2002 ?

**II-Dans le sud-est toulousain, nous sommes intéressés par la ligne B du métro,** et si possible sa prolongation jusqu'à Labège-gare.

Des indiscretions indiqueraient que les études de faisabilité qui ont été faites seraient terminées depuis Août 2002. Or rien n'a été communiqué à ce sujet, les journalistes ont été invités à parler largement des travaux du Palays, histoire peut-être de nous occuper quand nous sommes coincés dans les bouchons.



*Banderole apposée le 16 décembre 2002 pour rappeler l'existence du "pont qui ne sert à rien" sur l'A61 et dérobée le 17 Décembre par les partisans du gaspillage des deniers publics.*

1. Cette prolongation est-elle remise en question ? Pourquoi le SMTC ne se prononce-t-il pas ?

2. Si la prolongation de la ligne B du métro reste acquise malgré tout, pourquoi renvoyer les tunneliers à la fin du percement en 2005 ou 2006 de la ligne B pour les faire revenir en 2009 ou 2010 pour le percement de la prolongation de la ligne ? En effet les démontages, remontages et transports de ces énormes machines sont particulièrement coûteux !

3. Si cette prolongation de la ligne B est acquise, pourquoi la ligne B n'irait-elle pas de suite jusqu'au bout ?

4. Quelle est la solution de rechange du SMTC en cas de non-réalisation de la prolongation de la ligne B du métro de Ramonville à Labège-gare ?

**III-En fait, nous sommes tous concernés par le SMTC et les transports en commun :**

1. Des indiscretions évoquent un trou financier prévisionnel actuel du SMTC à hauteur de 600 millions d'euros (4 milliards de francs), comment sera-t-il comblé ?

2. Certaines villes de la périphérie toulousaine ont annoncé depuis plusieurs années déjà et confirmé tout récemment qu'elles

demanderaient une diminution de leur quote-part au SMTC dès 2003 et refuseraient toute contribution dès 2005. Comment le SMTC fera-t-il face à ses besoins financiers ?

3. Nous avons noté des campagnes de publicité intenses liées au remplacement du sigle SMTC par TISSEO : quelle en est l'utilité réelle pour les contribuables que nous sommes ?

4. Quel est le coût de l'opération précédente pour l'ensemble des supports : bus, panneaux, clôtures de chantier, etc...

5. Quel est l'utilité et le coût de publication du journal "Tissé" sur papier glacé et en couleur à 600.000 exem-

plaires par mois sans compter les éditions plus locales et qui n'apportent aucune information en plus de la photo du président Plancade ?

6. Pour équiper certaines lignes le SMTC semble préférer, au tramway si performant, un bus guidé si décevant à Nancy et Caen puisqu'il a été stoppé dans ces deux villes. Est-ce bien raisonnable ?

7. Un tram ou bus guidé est prévu pour relier Blagnac à la station de métro des Arènes. C'est la ligne E. Curieusement cette ligne évitera l'aéroport de Blagnac ! Pourquoi ? Cela est incompréhensible. A moins de vouloir protéger les parkings si rentables de la Chambre de Commerce ?

**IV-De façon générale**

1. Pourquoi les associations d'usagers sont-elles exclues de la définition des besoins et des solutions à mettre en œuvre ?

2. Au Sicoval nous n'avons jamais pu nous faire entendre dans les commissions qui débattent des transports en commun et des déplacements. Dans "La Dépêche" du 08/01/03 Claude Ducert, ancien président et actuel vice-président affirme de façon péremptoire "Les habitants doivent s'appropriier le Sicoval", alors que nous en sommes bannis. On en reste soufflé !

3. Dans le même article C. Ducert aborde enfin l'idée d'un échangeur à Castanet.

C'est nouveau, encore faut-il concrétiser cette idée. Nous sommes ravis qu'enfin des élus reprennent nos propositions. Oseront-ils les reprendre toutes et dans combien de temps ?

4. Dans tous ces projets de transports en commun aucune relation n'est établie avec le trafic automobile. Pourquoi ce problème crucial n'est-il pas pris à bras le corps ?

**Coordination Circulation  
Sud-Est - B.P 77  
31322 Castanet Cedex**

**Association de Défense  
du Site et de la Qualité  
de Vie à Auzeville  
15 janvier 2003**

G. Kihn - J.P. Denier

# ZAC du Pont de Bois : vigilance !

**C**ela devient une tradition à chaque fin d'année, rétrospectives et bêtisiers divers nous sont présentés dans les médias.

Fin 2002, la Municipalité et le Sicoval nous ont présenté la ZAC du Pont de Bois avec un plan de circulation qui s'acharne à reproduire un schéma désastreux à l'identique du centre du village, toujours en attente d'amélioration.

Nos vœux pour la nouvelle année : que le souhait exprimé et écrit de la Municipalité dans la plaquette de présentation de la ZAC "le principal souci de la Municipalité est de préserver la qualité du cadre de vie et l'environne-

ment", ne reste pas de belles paroles vaines, mais s'il est sincère, qu'il soit réel dans le schéma de circulation de la ZAC.

A cette fin une association de défense des riverains vient de se constituer.

Pour tout renseignement, contacter :

**Georges METZGER  
8 allée des Pommiers  
05.61.75.85.99**

L'Association de Défense du Site et de la Qualité de Vie à Auzeville retenant la préservation de la qualité de vie des riverains de la future ZAC appuie la démarche de G. Metzger qui est membre de son bureau. Elle ne remet

pas en cause le projet mais rappelle avec force que sa réalisation ne doit pas porter atteinte au "bien vivre" de ces riverains soucieux de leur environnement.

Concernant le Chemin de l'Eglise dont Georges fait référence, nous remarquons en effet que cette voie souffre d'une circulation de plus en plus rapide et dense, due au report d'un flux important de la RN 113 saturée, et qui aura également des incidences sur la ZAC et les lotissements environnants. Et l'on retombe toujours sur le même constat :

Pour atténuer et faire baisser les niveaux de circulation, il faut désenclaver la RN 113 donc reculer le péage et

ouvrir l'autoroute à la circulation locale. Et le Sicoval le sait !

Toutes les études démontrent, que malgré la création nécessaire d'un site propre, la circulation dans notre secteur augmentera encore dans les années à venir. Alors ?



# Sommes-nous encore en démocratie ?

Démocratie : d'après le Larousse : « Régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté lui-même (démocratie directe) ou par représentants interposés (démocratie représentative) ».

La France est un pays de démocratie représentative mais cela veut-il dire que cette démocratie est réellement appliquée ?

## Le monde : un vaste marché

Nous constatons que, de plus en plus, le pouvoir véritable est exercé par ceux qui considèrent que le monde n'est rien d'autre qu'un vaste et unique marché. Hommes, femmes, faune, flore, sol et sous-sol, montagnes et océans, même la culture, ne seraient que des marchandises.

Des milliards de dollars (environ 1200) s'échangent tous les jours, sans contrôle. Participent-ils à la bonne marche de l'économie ? Très peu.... Cette liberté de circulation des capitaux a débuté dans les années 80, elle voit son origine dans la déréglementation des marchés financiers. Une seule option, la recherche de rendements élevés. Cette pratique pèse d'un poids énorme sur les taux d'intérêts et, à travers eux, sur les entreprises, la croissance et l'emploi.

La finance a pris le pas sur l'industrie et le commerce. Cette finance multinationale fait exploser les lois de régulation des pays qui s'en étaient dotés et empêche les autres d'en créer.

On achète, on échange, on vend, on délocalise sans aucun souci du coût social de ces mesures.

Apparaissent de nouvelles conceptions, l'entreprise sans usine et l'usine sans ouvrier. On garde les secteurs rentables, recherche, développement, marketing, et on brade ce qui revient cher, l'outil de travail et le personnel. Le seul but est de trouver grâce devant des actionnaires de plus en plus exigeants.

## Vers une pensée unique ?

Nos démocraties sont déstabilisées et le monde politique subit cette loi sans vraiment chercher à la contrôler. Seule une action internationale pourrait imposer de nouvelles règles et modifier le cours des choses. Ni l'Europe désunie, ni des nations isolées, n'ont ce pouvoir. Ce libéralisme débridé, cette globalisation des échanges, est le vecteur essentiel des maux de nos sociétés. Il creuse de plus en plus l'écart entre pays riches et pays pauvres, entre riches et pauvres, et rejette le long de la route une multitude de citoyens désarmés et désespérés.

Dans ce contexte nos gouvernements plient. Nos dirigeants ne dirigent plus mais soucieux de leur prestige et

de leurs privilèges ils oublient d'avouer leur impuissance. Leur politique n'a plus rien de démocratique, c'est celle imposée par les trusts et les lobbies à tous les niveaux.

On pourrait donner de nombreux exemples de cette dérive volontaire qui va à l'encontre de l'intérêt général. En voici un qui fait frémir. Actuellement est en préparation « l'accord général sur le commerce des services (AGCS), nouvelle forme de l'AMI » ! il vise tout simplement à démanteler tous les services publics. Il est impulsé par l'OMC et préparé en secret par les technocrates de Bruxelles. Si ce projet est adopté toutes les lois, règlements, décrets, devront être conformes aux intérêts des firmes transnationales sous peine d'amende infligée par l'Organisation Mondiale du Commerce. Il s'agit là d'une mesure anti-démocratique mais on cherche en vain des protestations du monde politique.

Se pose également le problème des médias qui représentent un énorme moyen de pression et de désinformation. Ils sont là, en principe, pour rendre compte, mais

comme la très grande majorité d'entre eux sont, par l'intermédiaire de la publicité notamment, ou même directement, dans les mains du système économique ils sont totalement bridés et sans aucun esprit critique. La pensée unique est le seul élément véhiculé.

## Les promesses n'engagent que ceux qui y croient

La démocratie devrait impliquer la transparence, mais une transparence réelle et contrôlable. Or, le moins que l'on puisse dire c'est que dans la plupart des cas cette transparence relève du mythe.

Regardez, par exemple, le peu de cas que l'on fait de l'opinion du citoyen lors d'une enquête publique. Tout est décidé à l'avance.

Le pouvoir pervertit, amplifie l'ambition et, le goût pris, plus un politique ne veut le lâcher. Peu importent les promesses car, comme le dit un politicien connu « les promesses n'engagent que ceux qui y croient ».

Que ce soit au niveau national, régional, départemental on perçoit les mêmes dérives, les mêmes magouilles, les mêmes pressions pour arriver au but poursuivi, l'enrichissement de certains groupes au détriment de la société. Vous me direz que le phénomène n'est pas nouveau mais il est certain qu'il a pris une ampleur jamais égalée.

L'avis du citoyen n'a aucun intérêt. On peut, par souci démagogique, le consulter à une condition, qu'il soit du même avis que ce qui a été décidé au préalable.

## Concertation et décision

J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de participer à des commissions dites mixtes et je suis toujours reparti avec le sentiment profond que j'avais perdu mon temps, que ma présence n'était souhaitée que dans la mesure où j'avalais les solutions afin que l'on puisse faire croire qu'il y avait concertation.

Sur le plan local la démocratie n'est pas plus réelle car les conseils municipaux ne peuvent décider de tout, en toute liberté. Ils subissent la pression des instances supérieures par au moins un biais incontournable, l'attribution

de subventions. D'autre part les multiples regroupements, syndicats ou autres formules réduisent leur liberté de décision. Même si dans chaque structure le conseil a des représentants, peut-on prétendre que ces décisions ont été étudiées et votées au niveau de chaque commune. D'une façon générale la décision vient du haut vers le bas et non l'inverse, comment dans ce contexte le citoyen peut-il assurer un contrôle ? De toute façon ce contrôle n'est pas souhaité ! Ce sont les règles de base de la Démocratie qui sont bafouées dans la majorité des cas.

## Réinventer la démocratie ?

Peut-on espérer un changement ? Personnellement je n'y crois pas car d'une part, il faudrait que l'ensemble

des citoyens se mobilisent à nouveau, alors qu'ils vont plutôt dans le sens inverse et, d'autre part, les tenants du pouvoir tiennent à le garder constituant des castes bien en place qui ne souhaitent pas lâcher leurs privilèges. Croyez-vous qu'ils adopteraient volontiers des mesures du type suivant ?

- Interdiction de tous cumuls.
  - Interdiction de se présenter à plus de deux mandats consécutifs quel que soit le poste.
  - Fin de toute immunité.
  - Obligation de rendre compte des actions de façon transparente.
  - Obligation pour un élu traduit en justice de suspendre ses activités électives.
  - Interdiction à vie pour un élu condamné en justice de postuler à un nouveau mandat de quelque nature soit-il.
- Il n'y a aucune chance pour que de telles dispositions

soient votées, cela irait dans le sens de l'intérêt général mais pas dans celui de nos fonctionnaires de la politique.

Pourquoi s'étonnent-ils dans ces conditions du désintéret des citoyens qui connaissent très bien l'importance de la politique mais qui savent aussi qu'ils ne peuvent pas compter sur des hommes capables de faire passer l'intérêt privé avant l'intérêt général ?

La démocratie se meurt ou elle serait à réinventer avec des hommes neufs, il ne semble pas que ce soit demain la veille mais par contre on peut très facilement assister à un glissement vers d'autres formes de pouvoir qui n'auront plus rien de démocratique.

Jean Lauzeral

*\*(James) - Economiste prix nobel 1981. Père de la taxe éponyme*

# Et si on se réveillait ?

## du bon usage des impôts locaux

Chaque année les impôts locaux augmentent de façon sensible, tout un chacun en est contrarié et se console – curieuse réaction – **en pensant que des voisins paient plus cher**, dans d'autres communes. La vérité voudrait que l'on compare niveau d'impôts, services rendus et installations offertes.

Oublie-t-on que cet impôt n'est pas un droit arbitraire à acquitter pour être autorisé à vivre ici ? La raison d'être étant de permettre de faire face aux dépenses communes, comment peut-on se désintéresser de l'usage qui en est fait ? **Qui mieux que**

**nous même connaît nos besoins** pour mieux vivre sur la commune ?

Il serait urgent de connaître les projets et prévisions de notre municipalité (énoncés de façon intelligible) et d'exprimer ouvertement nos vœux.

Qui a besoin d'une salle comparable à la galerie des glaces de Versailles par son coût, son inconfort, ses dimensions, ses très rares occasions d'utilisation de « prestige ».

Ne serait-il pas plus judicieux de prendre en compte et d'appuyer les demandes

des responsables de la bibliothèque du foyer rural et d'autres sections où associations qui auraient **besoin de salles aux dimensions adaptées ?**

Ne pourrait-on pas, en utilisant une architecture « évolutive », **un centre de vie et de convivialité** où chacun trouverait sa place ? Le budget nécessaire serait réparti sur plusieurs années.

**Et les lignes d'autobus ?** Ne doit-on pas se rendre à l'évidence que le fonctionnement actuel est bien décevant ?

Un circuit qui ouvrirait aussi bien sur Castanet que sur les

commerces de Ramonville serait sûrement mieux adapté. Quant aux horaires ils ne devraient être choisis qu'après consultation des usagers.

Contrairement à ce qu'à pu laisser penser à certains une première analyse superficielle **Auzeville n'est pas une cité dortoir** et s'il y a de plus en plus de retraités il y a de plus en plus de personnes heureuses de vivre ici, plus disponibles pour s'intéresser à la vie locale et bien décidées à obtenir un cadre de vie, des commodités matérielles et des ouvertures culturelles.

Sylvette Lauzeral

# Quelques précisions pour une statue

Nous n'avons pas l'intention de parler du problème de la statue mais puisqu'un article de la Lettre (voir n°56) a été consacré à ce sujet nous tenons à apporter quelques précisions qui modifient le contexte.

Il y a eu effectivement un don mais ce don n'a jamais été adressé directement à la Mairie. Suite à ce geste, certaines personnes avaient souhaité que le problème soit pris en charge par la Municipalité.

A notre grande surprise le Conseil municipal du 23 mai 2002 a discuté de cette affaire et, à une faible majorité (11 voix pour, 7 contre et 1 abstention), a adopté le principe de ce remplacement.

Nous avons protesté le jour même du Conseil et écrit à Monsieur le Maire le 3 juin, en faisant remarquer que cette affaire était de caractère privé et confessionnel, que la prétendue inscription au patrimoine n'était pas prouvée, et qu'il était inadmissible que les finances de la commune soient mises à contribution sous quelque forme que ce soit y compris TVA (faire payer la TVA par la commune, même récupérable, cela revenait à faire payer tous les contribuables pour une affaire privée, nous ne pouvions l'accepter).

Nous avons réitéré notre requête en juin. Après recherche, il s'est avéré, comme nous le pensions, que cette statue n'était pas inscrite au patrimoine donc n'était

pas propriété de la commune. En conséquence le Conseil municipal le 11 juillet annulait la décision précédente et prenait la décision de ne pas participer à ce remplacement.

D'autre part, il faut savoir que, suivant le principe de l'universalité budgétaire, un don ou un legs ne peut être affecté à un objet particulier. Il intègre le budget général et peut, ensuite, être attribué à une fonction décidée par la Municipalité. Le transfert ne serait donc pas aussi simple que ce qui est affirmé.

Pourquoi évoquons nous cette question ? Tout simplement parce qu'il y a sur Auzeville un groupe de personnes qui, faisant passer leurs opinions personnelles avant les textes de la République, et trouvant un écho au niveau municipal, exercent une pression permanente pour imposer leurs idées. Peut-on admettre qu'un élu puisse ne pas respecter un principe constitutionnel comme celui de la laïcité, qui demande la neutralité sur les questions religieuses et politiques ?

Nous sommes consternés lorsque nous entendons des réponses du type "cela se fait ailleurs". Nous pensions être

en démocratie régie par des lois et non dans un pays de droit coutumier.

Nous constatons une dérive que nous ne pouvons admettre.

Vous avez sans doute remarqué que le programme de la fête comportait la mention de la messe. La fête locale est destinée à toute la population, ce n'est pas une fête patronale. De plus, en quoi la messe, affaire privée, est-elle une composante de cette manifestation ?

Déjà l'an dernier nous avons protesté. La municipalité avait répondu que c'était une affaire du Foyer Rural car il était le responsable de cette fête. Nous avons donc, au mois de juin 2002, rappelé au Foyer Rural que l'article 6 de ses statuts spécifiait que : « Toute propagande politique ou religieuse est interdite au sein de l'Association ». La Présidente nous a fait savoir qu'elle entendait respecter ces textes mais que pour le Téléx il fallait s'adresser à la Mairie.

Nous n'apprécions pas ce transfert permanent de responsabilités car de toute évidence il n'est pas le fait du hasard.

Vous avez pu aussi remarquer que la cérémonie des Anciens Combattants est toujours associée à une messe comme s'il n'y avait eu que des soldats catholiques et aucun protestant,

juif, musulman, orthodoxe, athée... Il s'agit en fait d'une cérémonie civile en hommage aux victimes de ces atrocités. Pourquoi cette tentative de récupération ?

Dernièrement, lors d'une séance de la Commission des Affaires sociales, il a été question d'éditer une plaque pour informer les nouveaux arrivants des divers services et associations existant sur la commune. Là encore, il a été demandé que le presbytère figure sur cette notice. Nous avons rappelé une nouvelle fois à la municipalité que la religion était de caractère privé et que cette mention n'avait pas sa place dans un document municipal.

Nous avons également dû intervenir pour faire enlever d'un panneau municipal placé dans le hall de la Mairie une annonce de neuvaine. La Mairie est-elle devenue une annexe de l'église ?

Que diraient les catholiques si, protestants, athées, juifs ou autres mettaient des annonces au presbytère ou à l'église ?

Nous savons que nous allons être traités d'intolérants mais qui est intolérant ? Celui qui demande le respect des règles républicaines et notamment de la neutralité laïque ou celui qui, par tous les moyens, cherche à imposer, même discrètement, sa propre façon de voir. A vous de juger ?

Nous tenons à rappeler encore une fois que la laïcité permet à chacun la liberté de pensée et de religion et que, de plus, elle garantit la liberté de l'exercice des cultes.

Nous pensons que de nombreux Auzevillois, aussi attachés soient-ils à leurs convictions, quelles qu'elles soient, sont conscients de la nécessité de conserver cette liberté que confère la laïcité. En ce qui nous concerne, nous sommes respectueux de vos choix et demandons simplement la réciprocité. Le respect intégral de cette neutralité n'a pour but que le bien et l'entente de tous.

Nous assistons depuis un certain temps à une volonté,

notamment dans le cadre de l'Europe, d'imposer une teinture catholique. Un certain nombre de démocrates chrétiens voudraient que la mention « Les valeurs de ceux qui croient en Dieu comme source de vérité, de la justice, du bien et de la beauté » soit inscrite en toute lettre dans la constitution européenne en préparation, c'est oublier un peu vite la diversité des cultures et des religions à travers le continent, c'est aussi revenir en arrière et chercher à imposer des clivages dépassés.

Vous prenez connaissance malheureusement tous les jours, d'événements qui, de par le Monde, mettent en évidence les excès liés à

toutes les formes d'intégrisme. Comme le dit Jean Claude Souléry dans la Dépêche du Midi « une référence religieuse n'est jamais modérée ». Continuons donc à vivre sous notre République en bonne intelligence et dans le respect de l'autre ; c'est notre souhait, mais encore faut-il que ce respect soit consenti par tous. L'histoire de notre pays nous a montré que cela ne fut pas toujours le cas.

Vous pouvez constater que dans nos articles nous ne défendons que cette idée de coexistence, elle nous paraît essentielle comme elle doit l'être pour vous. Toutes les options sont acceptables dans la mesure où elles ne

viennent pas troubler l'ordre public. Il serait toutefois très dangereux de croire que des notions acquises comme liberté, droits de l'homme, démocratie, laïcité le sont définitivement. Il y aura toujours des individus pour contester ces valeurs et chercher à imposer d'autres principes bien moins généreux.

En ce qui nous concerne nous nous opposerons à tous les risques de dérives qui, insignifiants au départ, peuvent s'avérer, à terme, avoir des conséquences désastreuses pour l'avenir de la société.

Pour le Groupe Laïque  
Jean Lauzeral

## EPR : Fuite en avant...

### Opération « Objectif 577 »

Certains d'entre vous ont pu trouver dans leur boîte aux lettres une petite plaque intitulée : Opération « **Objectif 577** » à laquelle étaient jointes quelques photocopies.

Il s'agit en fait d'une contre publicité à celle d'EDF, et d'une information sur l'avenir du programme nucléaire. Au premier semestre 2003 le gouvernement s'est engagé à ouvrir un débat sur cette question mais on peut douter de la sincérité de cette option lorsque l'on sait que le site pour construire le nouveau réacteur type EPR est déjà choisi ; il s'agit de Penly en Seine Maritime.

D'autre part devait avoir lieu en décembre les « Rencontres parlementaires sur

l'énergie », thème « Nouveaux défis de la politique énergétique en France ». On constate à cette occasion que seuls devaient être représentés les maîtres du lobby nucléaire, aucune opposition, et ce programme comportait ouvertement la question : quel calendrier pour le projet de lancement de la tête de série du réacteur EPR ?

On peut très sérieusement être sceptique sur la volonté de concertation des politiques et craindre qu'il ne s'agisse en fait que de poudre aux yeux. Qu'une fois de plus, on risque de ne tenir aucun compte de l'opinion du citoyen.

Il faut savoir en effet que d'après un sondage récent 61 % des français seraient contre la poursuite du programme nucléaire.

### Questions à un député

Vous agissez en votre âme et conscience. Mon but est uniquement de vous informer. Sachez simplement, en dehors des questions traitées sur les photocopies distribuées, que des questions telles que :

- *Que fait-on des déchets nucléaires ?*

- *Comment assurer la sécurité des centrales nucléaires dans les zones sismiques (vallée du Rhône) ?*

- *Qui interviendrait en cas d'accident majeur ?*

- *Qui est responsable en cas d'accident ?*

- *Dans le cadre d'une éventuelle privatisation d'EDF la sécurité serait-elle augmentée ?*

et bien d'autres sont sans réponse.

Personnellement je n'ai donné aucun pouvoir à mon

député pour voter en mon nom sur un tel sujet. Je souhaite un large débat contradictoire et un vote par référendum sur cette question qui engage notre avenir et celui des générations futures.

A vous de juger et d'agir éventuellement auprès de votre député,

**Pierre Cohen**  
1 rue Bonnat - BP 4343  
31028 Toulouse cedex 4

Jean Lauzeral

**CONFIDENTIEL :**  
*D'après des informations de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN), les systèmes de sécurité de 11 centrales nucléaires, soit 34 des 58 réacteurs, « sont déficients et pourraient être inopérants en cas de tremblement de terre ».*

# Le Canal du Midi patrimoine d'Auzeville ?

**S**ur proposition des Voies Navigables de France, un dossier de candidature du Canal du Midi en vue de son inscription au patrimoine de l'Humanité a été monté à partir des données exprimées par tous les acteurs : historiens, économiques, associatifs, politiques et scientifiques.

Après examen par un comité d'experts mandaté par

l'UNESCO, l'inscription du site a été décidée le 6 Décembre 1996. Il s'agit plus précisément de l'œuvre initiale de Pierre-Paul Riquet : Le Canal entre Toulouse et l'étang de Thau, le seuil de Naurouze et le système d'alimentation, et tous les ouvrages datant de cette première période.

Nous sommes fiers de ce classement et les activités développées autour du Canal



ne manquent pas de l'utiliser comme argument publicitaire.

nement et le devenir de l'humanité.

Mais « distinctions » rime avec « obligations » et le classement au patrimoine de l'Humanité implique que l'ouvrage doit rester en bon état et poursuivre ses activités. Il rappelle à chacun le devoir d'entretenir et de garder pérenne une œuvre qui, façonnée par l'homme, a par sa construction modifié considérablement l'environ-

Chacun conviendra qu'il est implicite qu'un tel site devrait faire l'objet de toutes les attentions de la part des communes qui ont la chance de le voir traverser leur territoire pour en faire un lieu de promenade privilégié. Et pourtant, à Auzeville cela ne semble pas couler de source !...

Laurence Salomé



## Auprès de notre arbre, nous vivions heureux...

L'équipe des conseillers municipaux est désormais orpheline, elle a perdu son doyen...

Nous ne l'avons pas quitté, c'est lui qui s'est retiré.

Sa présence discrète et efficace savait nous rappeler à l'ordre pour éviter les pertes de temps hélas trop nombreuses dans notre groupe d'indisciplinés. Son humour froid savait remettre les choses à leur juste place et déridier les mines parfois trop soucieuses.

Et les finances ?... Qui va savoir, comme toi, nous expliquer dans des termes pas trop hermétiques, les chiffres des

tableaux fastidieux et surtout nous dévoiler ce qui se cache derrière ?

Nous te regrettons Jean-Pierre et nous regrettons surtout que ton départ soit dû en grande partie à un conflit que nous n'avons pas su apaiser.

Mais nous savons que ta porte reste ouverte et que nous aurons l'occasion de partager encore de bons moments d'amitié avec toi.

*Alors AU REVOIR Jean-Pierre.*

L'équipe municipale

# Pourquoi je démissionne ?

**D**epuis des mois, de nombreux aspects de la gestion de la commune ne me paraissent pas satisfaisants. Sans doute aucun d'eux ne justifierait à lui seul mon retrait de l'équipe municipale, mais leur accumulation m'est devenue insupportable, ajoutée aux nombreux problèmes personnels et familiaux de ces dernières années.

Avant tout il y a le comportement du maire qui, sentant une certaine résistance parmi les élus de la nouvelle équipe, devient de plus en plus autoritaire, étant par exemple de plus en plus "présent" dans les commissions pour les faire avancer dans le sens qu'il souhaite, au préjudice du fonctionnement collégial prévu initialement.

Il y a le problème de l'aménagement du village, toute l'attention et tous les efforts étant portés sur la "ZAC", dont pourtant la population craint plus les nuisances qu'elle n'espère les avantages, alors que le centre traditionnel du village est abandonné à son triste sort.

Il y a le problème des "emplois jeunes" (aide aux personnes âgées, animation des jeunes associée à l'école - CLAE, environnement). Depuis des années, je demande vainement que l'on prépare progressivement le budget à faire face à l'arrêt programmé des subventions de l'État. L'échéance arrive cette année et on en est maintenant à se demander quel emploi jeune pourrait être supprimé.

Il y a le problème de la sécurité des piétons, en certains endroits du village, par exemple dans la partie haute du Chemin du Moulin Armand, au sujet duquel on tergiverse depuis des années pour voir comment on pourrait faciliter le croisement des voitures, oubliant que le soir ou le matin les écoliers qui empruntent ce passage sans trottoir sont en danger mortel.

Il y a surtout, et c'est ce qui a déclenché ma décision, le problème du conflit entre le maire et un employé municipal. Ce conflit, professionnel à l'origine, s'est envenimé, pour des raisons morales et par la maladresse des uns et des autres, au point de provoquer une fracture entre la municipalité et une partie de

la population, et de consommer toutes les énergies au détriment d'une gestion communale bien conduite. La seule solution d'après moi, était que le maire fasse taire son inimitié envers l'employé communal et envers tous ceux qui de près ou de loin soutiennent ce dernier. Un groupe de conseillers municipaux a tenté pendant des mois de le convaincre dans cette voie. Ces efforts ont été vains, et je me suis trouvé devant le dilemme : ou bien suivre le maire dans son obstination et me fâcher avec mes amis, ou bien garder mes relations amicales. J'ai choisi.

Jean-Pierre CHAUMONT

## Mise au point

La démission de Jean-Pierre m'amène à m'exprimer brièvement sur la question qu'il évoque dans le dernier paragraphe de sa lettre.

Je me dois d'apporter les précisions suivantes, avec toutes les limitations que je suis, hélas, obligé d'observer, car contraint par l'obligation de réserve.

1) Il n'y a pas de conflit personnel entre François-Régis Valette et Pierre Carbonnel. En revanche, il y a un conflit professionnel entre un employeur, la commune d'Auzeville-Tolosane représentée par son Maire, et un agent communal fonctionnaire territorial  
2) Tout fonctionnaire territorial a des droits, mais aussi des devoirs. Etre le fils d'un ancien adjoint n'autorise en

rien à déroger à ses devoirs, à prétendre éviter toute sanction pour fautes professionnelles graves, à se rendre coupable d'actes de violences répétés envers ses supérieurs hiérarchiques

3) Dans ce conflit, l'agent communal a utilisé certaines dispositions légales et réglementaires. Ce qui était son droit.

C'est ainsi que l'agent communal a engagé successivement (le 27 décembre 2001 et le 4 mars 2002) 2 requêtes en référé suspensif, au Tribunal Administratif, contre la commune d'Auzeville en demandant :

- la suspension de la décision prise par le Maire le 4 septembre 2001. Cette décision avait pour objet l'attribution de nouvelles fonctions à l'agent
- la suspension de la déci-

sion prise par le Maire le 8 février 2002 portant sur les fonctions de l'agent

• la condamnation du Maire pour harcèlement moral.

Le 27 février 2002, dans le cadre de la première requête une réunion de conciliation a lieu en présence des avocats des deux parties, du Maire et de l'agent communal. Elle aboutit à un protocole d'accord refusé le 1er mars par l'agent communal.

**Le 5 avril 2002, le Tribunal Administratif statuant en référé sur les deux requêtes du 27 décembre 2001 et du 4 mars 2002 rend son jugement : l'agent communal est sévèrement débouté de toutes ses demandes. Il perd ainsi son procès en référé contre la commune d'Auzeville. Il n'a pas fait appel de ce jugement.**

4) A la suite de son échec devant le Tribunal Administratif, une violente campagne de rumeurs, calomnies et diffamations a été engagée par un Comité de soutien qui s'était constitué et le Syndicat Sud 31. Face à cela je n'ai pas eu d'autres possibilités pour me défendre que de porter plainte pour diffamation publique, avec constitution de partie civile

5) Le principe de la solution à ce conflit qui avait été retenu depuis juillet 2001, à savoir, un poste pour cet agent communal dans une autre collectivité ou organisme doit impérativement être mis en œuvre. C'est ce à quoi je m'emploie. Après divers échecs, une piste sérieuse est actuellement explorée.

Le Maire  
François-Régis VALETTE

# L'EPLEFPA de Toulouse-Auzeville

Auzeville : 2 500 étudiants !

Autant que d'habitants.

La Lettre entreprend de vous faire découvrir les Etablissements qui les reçoivent.

Aujourd'hui, il s'agit du Lycée Agricole et des centres de formation.

Suivront, dans un prochain numéro, l'ENFA et l'ENSAT.



## Présentation de l'établissement

L'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Toulouse - Auzeville est implanté depuis 1968 sur la commune d'Auzeville.

Issu de la loi Pisani dont l'un des objectifs assigné, au début des années 60, était de développer l'enseignement agricole, son installation a été pensée et mise en œuvre par M. Brisebois, Ingénieur Général d'Agronomie, responsable à cette date de l'ensemble du dispositif de formation agricole en Midi Pyrénées.

Cette ouverture s'est faite dans le cadre d'un complexe accueillant sur le même site le Lycée Agricole et l'ENFA (Ecole Nationale de Formation Agronomique) qui forme toujours les professeurs des lycées agricoles.

Aujourd'hui, l'EPL de Toulouse - Auzeville agrège cinq centres constitutifs distincts : un lycée d'enseignement général et technologique, un centre d'apprentissage, deux centres de formation professionnelle pour adultes et une exploitation agricole.

Ses missions sont d'assurer :

- la formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue

- la participation à l'animation du milieu rural

- la contribution aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée.

- la participation à des actions de coopération internationale.

- la contribution à l'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers et des adultes en formation. Aujourd'hui, du CAP aux classes préparatoires aux concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs, l'EPL dispense des formations dans les secteurs de la production agricole, de l'aménagement de l'espace, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

Il accueille 1200 apprenants : 750 élèves et étudiants dont 400 dans les filières de formation post-baccalauréat, 240 apprentis et 200 stagiaires adultes.

## Descriptif synthétique du Lycée

Le Lycée accueille les élèves, dès la classe de Seconde Générale et Technologique et prépare aux diplômes suivants :

- Le Baccalauréat Général Série S Biologie - Ecologie

- Les Baccalauréats Technologiques Série STAE (Sciences et Technologies

de l'Agronomie et de l'Environnement) dans deux spécialités différentes :

- Technologies des aménagements
- Technologies des systèmes de production

- Le Baccalauréat Technologique STPA (Sciences et Technologies des Produits Agroalimentaires).

Il accueille d'autre part les étudiants préparant aux Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS)

- Analyse et conduite des systèmes d'exploitation (ACSE)
- Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques (ANABIOTECH)
- Technologies végétales (TV)

Il accueille aussi les étudiants en classes préparatoires BCPST-VETO et Post BTS-DUT préparant aux concours A et Concours C d'entrée dans les ENSA (Ecoles de formation d'ingénieurs agronomes) ENITA (Formation d'ingénieurs des techniques agricoles) et ENV (Ecoles Nationales Vétérinaires).

Par convention avec l'Université des Sciences Toulouse III Paul Sabatier il prépare les titulaires de certains BTS et DUT à l'entrée en licence pluridisciplinaire BTAS et licence technologique SPI.

Il entretient des liens suivis, notamment grâce à son exploitation agricole, avec le centre INRA d'Auzeville.

Bernard Opérie  
proviseur adjoint

# La formation adulte et par apprentissage

On connaît le complexe agricole de Auzeville pour son Lycée.  
On sait moins qu'il possède en son sein un centre de formation professionnelle pour adultes (CFPPA) et un centre de formation des apprentis (CFAAH).  
A nous de vous les faire découvrir.



Le CFPPA de Toulouse-Auzeville est chargé par le Ministère de l'Agriculture et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et les Organismes Paritaires Financeurs de la Formation Continue, de mettre en œuvre des formations permettant à des personnes, en rupture de cursus scolaire ou désirant se recycler au cours de leur vie professionnelle, de reprendre des études avec une pédagogie qui leur soit adaptée.

C'est ainsi qu'une équipe de 11 formateurs aident 108 stagiaires de la formation continue à réussir leur renouvellement professionnel. Certains n'ont aucun diplôme à l'entrée mais bénéficient d'une expérience dans le travail, d'autres sont très diplômés et souhaitent se reconverter vers des filières porteuses d'emploi. D'autres enfin viennent chercher une spécialisation nécessaire à leur futur métier, dans le cadre d'une promotion interne ou d'une recherche d'emplois plus pointus.

Le CFPPA dispense des formations allant du Brevet Professionnel équiva-

lent BEP, au Certificat de Spécialisation post BTS, en passant par le Brevet Professionnel donnant le niveau Baccalauréat Professionnel, et le Brevet de Technicien Supérieur Agricole.

Nous déclinons 3 grandes spécificités, à savoir :

- L'Aménagement Paysager, aujourd'hui fortement demandé par les Collectivités Publiques, les entreprises paysagères, et même en Certificats de Spécialisation post BTS par les cabinets d'architectes (Aide concepteur paysager, Gestion des arbres d'ornement).
  - Les Technologies Végétales, permettant à des BTS de trouver du travail dans les industries semencières, la recherche, les organismes en lien avec la qualité des végétaux alimentaires, etc...
  - L'Analyse Biologique et Technologique, donnant accès, aux titulaires du BTS, aux emplois de laboratoires.
- De plus, les Certificats de Spécialisation préparés au CFPPA, ouvrent des possi-

bilités d'embauche en Technico-Commercial et Comptabilité, Gestion, Fiscalité.

Enfin, le CFPPA met en place dans ses domaines de compétences, des formations pour les entreprises, discutées et négociées au cas par cas.

Il ne faut pas oublier que le CFPPA gère aussi 3 antennes, qui se trouvent à Villefranche de Lauragais, Caraman et Revel. Dans ces sites décentralisés, nous mettons en place, avec le Conseil Régional, le Conseil Général, Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'ANPE et les Missions Locales pour l'Emploi, des stages de resocialisation, découvertes de métiers, préparations aux concours administratifs, suivi des emplois en CES, techniques de recherche d'emplois... 8 formatrices spécialisées dans ces domaines oeuvrent pour permettre à 145 personnes en difficulté d'insertion à retrouver un emploi. Elles suivent aussi en prestation individuelle, environ 200 personnes envoyées par les ANPE, pour les guider vers une définition de leur projet professionnel, ou pour les aider à créer leur propre entreprise.

Le CFPPA, sur Auzeville et ses antennes, est aussi agréé pour développer les Validations d'Acquis de l'Expérience, permettant à toute personne ayant plus de 3 années d'expérience professionnelle de les faire reconnaître pour acquérir un diplôme autrement que par examen traditionnel.

L'équipe pédagogique d'Auzeville et des antennes est entourée par 5 secrétaires, du personnel d'entretien et 1 Directrice.

Denise Ménard  
Directrice

**L**e CFAAH (centre de formation des apprentis en horticulture) accueille des jeunes de 16 à 26 ans, qui souhaitent poursuivre leurs études et obtenir un diplôme tout en travaillant, donc par alternance. Les diplômes préparés sont les mêmes que ceux de la formation initiale, la durée de la formation est identique, mais les périodes passées en centre d'apprentissage sont entrecoupées de périodes en entreprise.

C'est ainsi qu'une équipe de 25 formateurs aident 220 apprentis et 15 élèves de CLIPA (Classe d'Initiation Pré professionnelle en Alternance) à réussir leur formation professionnelle. Certains n'ont aucun diplôme à l'entrée mais bénéficient d'une expérience dans le travail, nous leur proposons une continuité dans le secteur de l'aménagement pay-

sager (filère) ou la possibilité d'obtenir des doubles compétences (animalerie/vente de végétaux).

Le CFA dispense des formations allant du CAP, au BTS, en passant par le Brevet d'Etudes Professionnel et le Baccalauréat Professionnel.

Nous disposons de 4 grandes spécificités :

- L'Aménagement Paysager, aujourd'hui fortement demandé par les Collectivités Publiques, les entreprises paysagères. CAPA, BEPA, Bac Pro et BTS en projet pour la rentrée 2003.
- Les Productions Végétales, sur des niveaux BEPA et Baccalauréat professionnelle donnant la capacité professionnelle à l'installation ou pour le

salariat. La Commercialisation et le soin aux animaux de compagnie afin de travailler dans des animaleries (Baccalauréat Professionnel).

- La Commercialisation des végétaux d'ornement et des produits alimentaires sur du niveau BTS.

De plus, des élèves âgés de 15 ans en recherche de projet professionnel peuvent intégrer une CLIPA (Classe d'Initiation Pré professionnelle en Alternance) pour ensuite entrer en CAP tous secteurs d'activité confondu.

L'équipe éducative du CFA d'Auzeville se compose des formateurs, d'une assistante de direction ainsi que d'une équipe d'animation de la vie scolaire des apprentis et des élèves et d'un directeur.

## En souvenir de Daniel Brisebois

### Ingénieur Général d'Agronomie

Décédé en Septembre 2002, et enterré dans l'intimité familiale à Séméac, Daniel BRISEBOIS n'habitait pas Auzeville mais il a été tellement lié à son développement que La Nouvelle Lettre a tenu à évoquer sa mémoire et à lui rendre hommage.

Né en 1912 à Tourcoing, Daniel Brisebois fit ses études secondaires au Lycée de St Gaudens avant d'entrer à GRIGNON dont il sortit en 1929 Ingénieur Agronome. Dès lors il ne cessera d'occuper de très importantes fonctions dans les milieux agricoles. Nommé Ingénieur Général d'Agronomie, chargé de la Région Midi Pyrénées de 1965 à 1975, il négocia l'acquisition d'un domaine à Auzeville afin d'y implanter en 1968 un Lycée agricole, domaine devenu depuis l'Agrobiopole. C'est là, à l'entrée du Complexe, à droite, qu'il avait son Bureau et que je fis sa connaissance, début d'une sincère amitié. Il avait en effet accepté de laisser un bureau - en face du sien - aux Fédérations Midi



**Une histoire !!! Mi Juin 2002, l'œil malicieux, Daniel Brisebois raconte, comme il aimait tant le faire.**

Pyrénées et Haute Garonne des Foyers Ruraux pour lesquelles il éprouva toujours un vif intérêt ; n'était il pas d'ailleurs à l'origine des Conseillers agricoles itinérants qui furent de grands animateurs de ces Fédérations ?

Ses compétences, son désir de servir le Milieu Rural, l'amènèrent à prendre bien d'autres responsabilités : dans divers domaines et, en particulier, dans le cadre

des traditions régionales, où il fut fait Chevalier des TASTO MOUNJETOS en 1970. Au Complexe agricole, on se souviendra longtemps du Chapitre organisé en Novembre 2001 où il fit un remarquable exposé sur la ruralité aux côtés de Christiane Molesin, Provisoire du LEGTA et où il fut le Parrain de Brigitte Laquière, Directrice de l'ENFA, son dernier chapitre de bon vivant.

Daniel Brisebois, un grand défenseur de l'agriculture et du Milieu rural qui a marqué l'avenir d'Auzeville par le développement impressionnant de l'Agrobiopole et auquel sera donné le nom de la nouvelle grande salle de réunion du Lycée agricole d'Auzeville. Son souvenir restera longtemps vivace chez tous ses amis et dans notre commune en particulier.

René Lavergne, Président d'honneur de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 31 et du Foyer Rural d'Auzeville

# Ça se passe à l'ENSAT

L'ENSAT forme actuellement près de 400 élèves ingénieurs qui après de longues années de dur labeur pour réussir le concours mettent toute leur énergie à dynamiser la vie de l'école. 4 associations loi de 1901 y siègent et regroupent un total de 40 clubs : de l'escalade à l'œnologie en passant par les cours de Rock, de Salsa ou de Théâtre. Il y en a pour tous les goûts, les représentations sont de plus en plus nombreuses et les auzevillois y sont cordialement invités.



## L'ENSAT est bénévole :

- **Téléthon** : 300 € récoltés lors du concert des deux groupes de l'école et grâce à la vente de gâteaux.
- **Cours du soir**, donnés bénévolement par les étudiants de l'ENSAT embauchés par Complétude.
- Un partenariat avec la Fnac, Complétude et la junior entreprise de l'école a permis d'offrir des livres au Secours Populaire de Toulouse.
- On retrouve aussi les étudiants à la soupe du soir des Restos du Cœur et à l'Association pour l'Aide Scolaire aux Enfants Malades.

## Samedi 15 mars 2003 dès 22 h 6<sup>e</sup> édition du Gala ENSAT

Sur le thème des Marchés d'Ici et d'Ailleurs

Concerts : PRISCA, Les Biodégradés...

9 salles à thème

Animations : expo photos, démos de danses, défilé récup'...

Venez nombreux... dépaysement assuré !

Etudiants 16 €, Autres 19 €, + 4 € sur place.

Pour tout renseignement - Tél. : 05 62 19 39 70



## Les courses de l'Agro

Tous les habitants d'Auzeville sont conviés aux "**Courses de l'Agro 2003**" qui auront lieu le **dimanche 13 avril**, dès 10 heures à l'ENSAT.

Pour cela, nous vous proposons une randonnée en rollers de 15 km sur les berges du canal du Midi et une course à pied de 8 km, suivies d'une dégustation de produits régionaux.

Tous les sportifs et gastronomes d'Auzeville sont donc invités à se retrouver sur le campus de l'ENSAT pour cette manifestation originale. Les précédentes éditions ayant séduit le public pour leur convivialité, nous attendons de nombreux participants pour ces 3<sup>e</sup> courses de l'Agro.

La participation est de 3 € pour les moins de 15 ans et de 5 € pour les adultes.

Pour plus de renseignements, contactez nous :

Bureau Des Sports - ENSAT  
Avenue de l'Agrobiopole, BP 107  
Auzeville Tolosane  
31326 CASTANET CEDEX

e-mail : bds@pop.etu.ensat.fr  
Tél/fax : 05-62-19-39-83

# Le cinéma, à travers une optique qui change tout !

par Michel Louis Boutaud

**A**près un siècle d'existence, il est normal que, lorsque le mot CINÉMA vient au bout des lèvres, on en parle avec faconde et on en parlera toujours avec la même passion. En effet, à travers son histoire le cinéma n'a jamais cessé d'évoluer et évoluera sans cesse. On a connu le début du muet aux mouvements saccadés, à l'image scintillante en noir et blanc, puis le sonore, toujours en noir et blanc. Et un beau jour, il y eut la couleur ! Le flamboyant TECHNICOLOR. Mais après la couleur, un événement plus marquant encore entra dans les annales du 7<sup>e</sup> Art

Ce fut une belle invention qui s'appelle encore aujourd'hui le "CINEMASCOPE". Ce procédé extraordinaire vaut bien qu'on s'y attarde un peu. Profitons de l'occasion pour rendre hommage à son inventeur : un français, le professeur Henri-Jacques Chrétien (1879-1956). Son Hypergonar, au nom un peu barbare, fut présenté le 30 mai 1927 à l'Académie des Sciences.

L'optique cinémascope permet à la projection de donner une image large sur un écran panoramique. Celui que vous voyez dans toutes les salles de cinéma.

## Pour la petite histoire

En 1953, Henri KOSTER réalisait pour la Twentieth Century Fox son film "The Robe" (La Tunique) un peplum biblique. Le grand patron de la Fox, Darryl Zanuck, fait interrompre le tournage et convoque Koster dans son bureau ; il mâche nerveusement le cigare-barreau-de-chaise qu'il a entre les dents. " Mon cher H.K dit-il au metteur en scène dépité, au bord de la crise de nerfs, mon cher H.K la Fox détient aujourd'hui une technique révolutionnaire ! (Il venait d'acheter le procédé "Hypergonar" de Henri Chrétien). Passons dans la salle de projection et regardons !"

Sous les yeux de Henri Koster qui ne décolère pas d'avoir interrompu son film, face au regard satisfait de Zanuck, la projection commence. Koster n'en croit pas ses yeux. L'image est géante, superbement rectangulaire, bouleversant d'un coup l'écran standard presque carré. L'ampleur inhabituelle de l'image est telle que H.K en a les larmes aux yeux. Il comprend soudain l'immense progrès que peut lui apporter ce procédé, et d'un commun accord, ils décident ensemble de recommencer toutes les scènes déjà tournées. "La Tunique" remporta un succès mondial grâce au spectaculaire "cinémascope". On imagine la concurrence sans merci entre les grosses compagnies hollywoodiennes et celles du monde entier pour produire des films permettant la projection sur écran large panoramique. Ah ! Ces américains !

## Revenons au procédé :

Le cinémascope, très schématisé, c'est rentrer un rectangle dans un carré ! Quelle gageure ! C'est pourtant ce que Henri Chrétien, le français, inventa par un truchement ingénieux de lentilles. Autrement dit, à la prise de vue, cette optique comprime le maximum d'images, embrassant beaucoup plus d'éléments sur la même surface de pellicule 35 mm. Cela s'appelle des images

*L'Hypergonar d' Henri Chrétien, baptisé "Cinémascope" par la Fox*



– Vue frontale  
un groupe de lentilles divergentes  
un groupe de lentilles convergentes

"anamorphosées". Mais comme tout est comprimé, de ce fait, tous les sujets filmés se trouvent de forme oblongue. A la projection, on emploie la même optique placée devant l'objectif du projecteur afin de décompresser l'image. Et de ce fait, on restitue une superbe image rectangulaire, offrant beaucoup plus de champ visuel qu'un format standard.

## C'est ça le CINEMASCOPE !

Toute notre gratitude Monsieur Henri Chrétien.



# Nouvelles d'Auzeville

## Ordre National du Mérite.

Jean-Jacques Runavot est promu.

Qu'il reçoive ici toutes nos félicitations et aussi tous nos vœux pour son désir de partager avec les jeunes du tout récent Espace Jeunes communal sa passion pour l'astronomie.



## CCA

On se bouscule au Club des Centenaires Auzevillois.

Après M<sup>me</sup> **Lamothe** (qui va allègrement vers ses 103 ans) et M<sup>me</sup> **Bardoux** (admise au club fin 2002), c'est le tour de **Marcelle Barbot, veuve Harribey**. Pensionnaires et personnel de la Maison de retraite "**Les Jardins d'Oly**" la fêtaient le 10 février. Solange Michel représentait la commune... et La Lettre.

J.-M. D.

## Raymond Castelle

Une figure de la commune s'en est allée le 16 novembre, Raymond Castelle, regretté de tous ceux qui le connaissaient et l'appréciaient. Les Auzevillois récents n'ont sans doute pas connaissance de tout ce qu'il a apporté à la commune, en toute discrétion.

Raymond Castelle est venu s'établir au lieu-dit Bourlès, comme exploitant agricole, en 1936. Il a été membre de l'équipe municipale pendant 35 ans, de 1953 à 1988, et premier adjoint en 1971. C'était un homme de terrain et de bon sens : ses avis étaient écoutés et respectés. Ses méthodes se caractérisaient par une évaluation juste des problèmes, des préconisations simples et directes et une efficacité certaine.

C'est ainsi que l'a dépeint Yves

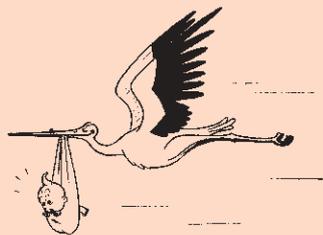
Lamboeuf lors de ses obsèques.

Nous rendons hommage à Raymond Castelle et assurons ses enfants Hervé, Gaby et Sylvain, ainsi que toute sa famille, de notre profonde tristesse.

J.-M. D.



*Photographié le 28 août dernier avec sa petite fille Mélanie (fille d'Hervé et Sandrine).*



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Théo JOUSSAIN	8 octobre 2002
Chloé DOS SANTOS	16 novembre 2002
Emma GAILLARD	7 décembre 2002
Romain TARDIEU	12 décembre 2002
Manon BONNET	27 janvier 2003
Eloïse DUBOSCQ	10 février 2003

Une petite fée est arrivée le 20 octobre 2002 dans la famille ROBARDET. Elle se prénomme Lucile. Anthony et Julien sont déjà sous le charme de leur petite sœur. Tous nos vœux de bonheur à tous les 5. Nous attendons avec impatience le retour du sourire de Cathy à la Mairie.

Enfin, Jean-Yves ne sera plus en minorité chez les TARDIEU : Romain est arrivé le 12 décembre 2002 pour lui prêter main forte !!

Anaïs pouponne ce petit frère tant attendu et Irène reprend des forces pour nous rejoindre très bientôt dans nos travaux municipaux !!

Tous nos vœux de bonheur à tous les 4.

Fruit de l'Union Européenne : Emma est née à Rome, d'un père italien et d'Isabelle Saint-Sardos. Elle fait la joie et la fierté de ses arrière grands parents Yvonne et René Lavergne. Et ce n'est fini ! Le cinquième est annoncé ! A suivre. Il pourrait bien être présent à leurs prochaines noces de diamant.

### MARIAGES

Loredana RACHITA et Louis LAFFLY	19 octobre 2002
Nathalie SAJELOLI et Arnaud COSTES	31 octobre 2002



### DÉCÈS

Suzanne ANSELMO veuve FRANCOIS	24 septembre 2002
Marie-France AUGÉ épouse de Marcel LAMBOLEY	13 octobre 2002
Louis CAPELLE	14 octobre 2002
Olivier LEBARBIER	21 octobre 2002
Francis CAPDEVILA	27 octobre 2002
Basile SOULA	31 octobre 2002
Raymond CASTELLE	16 novembre 2002
Anaïs DUPIN épouse de Bernard MOURRAUT	19 novembre 2002
Céleste TRESCAZES veuve de René DUBAC	1er décembre 2002
Maria LLEYDA veuve de Jaime LLUBES	16 décembre 2002
Gérard CARRIER	19 décembre 2002
Juliette FOURNIE veuve ALAZET	24 décembre 2002
Roger ENGEL	30 décembre 2002
Marie BUCHE veuve MIGNOT	7 janvier 2003
Maria MORERE veuve MERIC	8 janvier 2003
Roger SABALOT	21 janvier 2003
Roger PARMENTIER	30 janvier 2003
Georgette METZGER Veuve PFEIFFER	2 février 2003
Marie ROUCH épouse PUJOS	6 février 2003

**Nous nous associons à vos joies et à vos peines**

# INFOS SANTÉ NUMÉROS UTILES

## À Auzeville-Tolosane

### CHIRURGIEN DENTISTE

● **D' ALBERNY**  
37, chemin de l'Eglise 05 61 75 91 25

### INFIRMIERE

● **M<sup>me</sup> ARACIL**  
51, chemin de l'Eglise 05 61 75 03 34

### PHARMACIE

● **M<sup>me</sup> DUROU**  
31, chemin de l'Eglise 05 61 73 46 92

### MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

● **M<sup>me</sup> CLUSEAU**  
37, chemin de l'Eglise 05 62 19 02 00

● **M. JOLY**  
37, chemin de l'Eglise 05 61 75 03 03

### MÉDECINS GÉNÉRALISTES

● **D' CAZIN-LESCOURET**  
37, chemin de l'Eglise 05 62 19 04 74

● **D' LELONG**  
9, chemin de l'Eglise 05 61 73 32 25

### ANALYSES MEDICALES :

- Laboratoire **BIO-PÔLE OCCITANIE** 05 61 75 18 02  
(M<sup>me</sup> Dupé-Hölscher - M. Fabre)  
78, avenue Tolosane - RAMONVILLE

- Laboratoire **BIO-PÔLE TOLOSANE** 05 62 19 16 39  
(Dr C. Vignau - Dr Levade)  
22, avenue Tolosane - RAMONVILLE

- Laboratoire **DUMONS** 05 62 71 71 70  
Centre Louis Delherm - CASTANET

- Laboratoire **LES ESSARTS-CHAPUSET**  
12, rue J.M. Arnaud - CASTANET 05 61 27 93 55

### URGENCES

- **SAMU** - CENTRE ANTI-POISON 15
- **POMPIERS** 18
- **GENDARMERIE DE CASTANET** 05 34 66 69 80
- **EDF** 0810 131 433
- **GDF** 0810 131 333

### PRATIQUE

• **MAIRIE :** Tél. : 05 61 73 56 02  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 Fax : 05 61 73 55 63  
samedi de 10 h 00 à 12 h 00

- **POSTE :** du lundi au vendredi de 15 h 30 à 18 h 05 61 73 67 51
- **ÉCOLE MATERNELLE** 05 61 73 25 57
- **ÉCOLE PRIMAIRE** 05 61 73 56 16
- **CRECHE L'EAU VIVE** 05 61 75 10 88
- **FOYER RURAL** 05 61 75 69 41
- **TAXI DANIEL** 06 09 31 98 84

Pour tous ceux qui sont demandeurs d'emploi, ont un problème, veulent communiquer une information, recherchent quelque chose ou quelqu'un, n'hésitez pas, osez le Télex, le supplément aux Infos Municipales. Le Télex paraît au moins une fois par mois. Renseignement à la Mairie !

### AMBULANCES :

- "Cécile" RAMONVILLE 05 61 75 65 65
- "L'Autan" RAMONVILLE 05 61 73 43 44
- "Ambulances de Castanet" CASTANET 05 61 27 83 04

Pour toutes transactions une adresse à **Auzeville**  
**AGENCE IMMOBILIERE DU SUD**  
1, ch de la Mayrine  
Tél/fax 05 61 75 72 00 - Tél 06 80 65 41 69

### IMMOBILIER

Un panneau pour afficher les annonces de vente ou de location immobilières est à votre libre disposition dans le hall de la mairie.

## PHARMACIES DE GARDE

des dimanches et jours fériés uniquement

<b>M<sup>lle</sup> BABOUCHIAN</b>	5, avenue d'Occitanie	RAMONVILLE	05 61 73 22 82
<b>M<sup>me</sup> BUISSON</b>	Place Pablo Picasso	RAMONVILLE	05 61 73 40 30
<b>PHARMACIE TOLOSANE</b>	20, avenue Tolosane	RAMONVILLE	05 61 73 20 71
<b>M<sup>me</sup> DUROU</b>	<b>31, chemin de l'Eglise</b>	<b>AUZEVILLE</b>	<b>05 61 73 46 92</b>
<b>M<sup>me</sup> ETESSE</b>	14, bd des Genêts - 2, place René Char	CASTANET	05 62 19 11 60
<b>M<sup>me</sup> MARTINEAU</b>	Rond-point S. Allende	RAMONVILLE	05 61 75 92 56
<b>PHARMACIE DU COLLEGE</b>	5, place Clémence Isaure	CASTANET	05 61 27 86 53
<b>PHARMACIE DU LAURAGAIS</b>	36, avenue du Lauragais	CASTANET	05 61 27 75 85
<b>M<sup>mes</sup> POPINEAU / VERGNE</b>	7, avenue de Toulouse	CASTANET	05 61 27 77 69
<b>M. SPERTE</b>	63, avenue Tolosane	RAMONVILLE	05 61 73 31 57
<b>M<sup>mes</sup> LEPARGNEUR</b>	7, avenue d'Occitanie	PECHABOU	05 61 27 77 69
<b>MARS</b>	2 LEPARGNEUR	<b>MAI</b>	1 TOLOSANE
	9 POPINEAU		4 FEDOU
	16 SPERTE		8 FEDOU
	23 BABOUCHIAN		11 MARTINEAU
	30 <b>DUROU</b>		18 LAURAGAIS
<b>AVRIL</b>	6 LAURAGAIS		25 SPERTE
	13 BUISSON		29 SPERTE
	20 ETESSE	<b>JUIN</b>	1 POPINEAU
	21 ETESSE		8 BABOUCHIAN
	27 TOLOSANE		9 BABOUCHIAN
			15 <b>DUROU</b>
			22 LEPARGNEUR
			29 BUISSON

# Course Auzeville - Baziège



## The "Lan" Party

